

PRÉSENTATION DES DOCUMENTS REQUIS EN VERTU DE LA LOI SUR LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT DE NIVEAU UNIVERSITAIRE

2019-2020

31 octobre 2020



TABLE DES MATIÈRES

1	Rapport sur la performance.....	1
1.1	Historique et profil institutionnel	1
1.2	Profil des étudiants	1
1.3	Taux de réussite	3
1.4	Mesures prises pour l'encadrement des étudiants	5
1.4.1	Soutien aux étudiants en situation de handicap.....	6
1.4.2	Élaboration d'outils pour le suivi du développement des compétences chez les étudiants	6
1.5	Programmes d'activités de recherche	7
1.6	Conclusion	7
2	Précisions sur l'utilisation des allocations reçues relativement aux règles budgétaires	8
3	Rapport sur les perspectives de développement	21
4	États financiers.....	23
5	État du traitement des membres du personnel de direction.....	33
6	Indicateur de l'Université du Québec – Université TÉLUQ.....	41

1 Rapport sur la performance

1.1 Historique et profil institutionnel

Depuis sa création en 1972, l'Université TÉLUQ, seule université francophone entièrement à distance au Québec et en Amérique du Nord, offre avec flexibilité et dans une philosophie d'accessibilité, des cours et des programmes universitaires de qualité. L'Université TÉLUQ est, sans contredit, un acteur clé dans le milieu de l'enseignement supérieur au Québec.

Chaque année, l'Université TÉLUQ forme quelque 18 000 à 20 000 étudiants aux trois cycles.

Elle répond aux besoins des parcours académiques variés de ses étudiants : qu'ils soient en situation de handicap, étudiants de première génération, travailleurs à temps plein, parents de jeunes enfants, globe-trotters, militaires, sportifs de haut niveau, employés des ambassades et consulats, etc.

L'Université TÉLUQ propose quelque 430 cours et 125 programmes entièrement sous la formule d'enseignement à distance aux trois cycles, relevant de l'École des sciences de l'administration, du Département Éducation, du Département Sciences humaines, Lettres et Communications ainsi que du Département Science et Technologie. Les cours sont offerts aux trois trimestres (automne, hiver et été) et en formule d'inscription en continu. La responsabilité scientifique et pédagogique des cours relève de professeurs-chercheurs reconnus. La conception des cours est assurée, quant à elle, par une équipe de spécialistes de la formation à distance (FAD) (technopédagogues, réviseurs linguistiques, graphistes, gens issus de la production multimédia, de l'informatique, etc.). Cette équipe, qui vient appuyer le professeur dans la création d'un nouveau cours ou dans sa révision, propose un design pédagogique et se charge de la production et l'édition du cours.

La TÉLUQ préconise une approche unique qu'elle a su adapter au fil des années pour s'assurer de répondre aux particularités qui caractérisent le profil de ses étudiants en s'inspirant notamment des travaux de nos professeurs-chercheurs du domaine de la formation à distance et des technologies éducatives.

1.2 Profil des étudiants

La population étudiante de l'Université TÉLUQ présente des caractéristiques qui la démarquent des autres établissements du réseau de l'Université du Québec (le réseau) et qu'il importe de souligner.

En effet, les étudiants de l'Université TÉLUQ présentent un âge moyen supérieur aux autres établissements du réseau. Les étudiants des programmes de baccalauréat et de certificat sont âgés en moyenne de 35 ans à leur admission, alors que dans l'ensemble du réseau, la moyenne d'âge au baccalauréat est de 24 ans¹.

Mentionnons également que la moitié des étudiants de l'Université TÉLUQ sont étudiants-parents et ils ont en majorité plus d'un enfant à leur charge (65 %); ces derniers étant souvent d'âge préscolaire ou primaire (71 %). Au premier cycle, il s'agit de la proportion la plus importante du réseau de l'Université du Québec (l'UQAT arrive seconde avec seulement 38 %)² alors que pour l'ensemble des établissements du réseau de l'Université du Québec, seulement 22 % des étudiants ont des enfants à charge.

Les données indiquent également que les étudiants de l'Université TÉLUQ ont le taux d'occupation d'un emploi le plus élevé du réseau. En effet, 54 % travaillent à temps plein tout en faisant leurs études.

Ils ont aussi plus fréquemment effectué des arrêts dans leur parcours scolaire et souvent, de longue durée. Effectivement, 76 % des étudiants de l'Université TÉLUQ ont fait une interruption d'études (contre 40 % pour les autres établissements du réseau de l'UQ) et, de ce nombre, 50 % ont effectué une interruption de trois ans ou plus alors que pour l'ensemble du réseau, c'est seulement un étudiant sur cinq qui a fait un arrêt d'une durée aussi longue.

Les étudiants de l'Université TÉLUQ sont issus principalement de familles où les parents ont une formation de niveau secondaire (incluant la formation professionnelle), avec un taux de 66 %. Les étudiants de première génération universitaire représentent d'ailleurs 64 % des étudiants de l'Université TÉLUQ, comparativement à 50 % pour l'ensemble du réseau de l'UQ.

L'Université TÉLUQ étant bien déterminée à s'ajuster aux parcours différenciés de ses étudiants, les admissions sur la base expérientielle représentent 39 % des admissions effectuées dans des programmes de premier cycle de 2019 à 2020³, ce qui est également une particularité du profil des étudiants de l'Université TÉLUQ.

Le tableau suivant présente, en quelques chiffres, un résumé des principales caractéristiques des étudiants de l'Université TÉLUQ.

¹ Université du Québec. (2016) Sondage ICOPE.

² Idem.

³ Registrariat et recherche institutionnelle Université TÉLUQ.

Tableau 1 – Résumé des caractéristiques du profil étudiant

Profil des étudiants			
Étudiants/an	18 000 à 20 000	Étudiants-parents	52 %
Femmes	70 %	Étudiants-travailleurs temps plein	54 %
Âge moyen	35 ans	Étudiants ayant fait une interruption d'études	76 %
À temps partiel	92 %	Admis sur une base expérientielle	39 %
Étudiants 1re génération	64 %	Étudiants en situation de handicap	4,13 %

Sources : RRI, TÉLUQ, données 2019-2020. Enquête ICOPE 2016, RRI UQ.

Finalement, les données institutionnelles de la TÉLUQ (Régistrariat et recherche institutionnelle - RRI) permettent de constater que le nombre d'étudiants en situation de handicap est en croissance constante à l'Université TÉLUQ étant passé de 1,35 % en 2012 à 4,13 % en 2020. Cela s'explique notamment par le fait que les étudiants déclarent davantage leur situation de handicap, faisant en sorte qu'ils bénéficient davantage d'accompagnement et d'accommodements pour les épauler dans leur parcours universitaire.

1.3 Taux de réussite

Le taux de diplomation des étudiants de l'Université TÉLUQ est difficilement comparable aux universités campus en raison du profil particulier des étudiants qu'elle accueille, tel que présenté à la section précédente.

Les taux de diplomation au baccalauréat, après 6 ans, tournent en moyenne autour de 26 % selon les indicateurs de 2003 à 2011. Il s'agit d'un taux plutôt faible, bien entendu, mais qui s'explique assurément par le profil des étudiants et le fait que ceux-ci présentent une combinaison de facteurs de risques dès leur admission⁴.

⁴ Facteurs de risque considérés au baccalauréat : être âgé de 25 ans ou plus au premier trimestre, avoir été admis sur une base expérientielle (plutôt qu'un D.E.C.), occuper un emploi 30 heures ou plus par semaine, avoir fait une pause d'études de 3 ans ou plus avant l'entrée au baccalauréat, avoir déjà interrompu des études antérieures, ne pas vouloir le diplôme du programme entrepris, possibilité d'interruption à certains trimestres, Intérêt pour le programme existant depuis moins de 3 ans et né en dehors du milieu scolaire, avoir une moins bonne connaissance des débouchés de son programme, ne pas habiter chez ses (ou des) parents, avoir des aspirations scolaires limitées, choix d'établissement et de programme considérés non définitifs, se sentir moins bien préparé pour entreprendre ses études et valoriser davantage d'autres activités que les études.

Une étude de l'Université du Québec confirme effectivement que 52 % des étudiants de la TÉLUQ inscrits au baccalauréat ont au moins neuf facteurs jouant contre eux⁵. On y mentionne notamment que les étudiants plus âgés rencontrent plus de difficultés, de même que les étudiants de première génération universitaire (EPGU) ainsi que les étudiants qui conjuguent études et responsabilités parentales et familiales. Occuper un emploi et avoir déjà interrompu ses études sont d'autres facteurs de risque connus chez nos étudiants. Au contraire, habiter chez ses parents ainsi qu'être détenteur de DEC, situations qui prévalent chez plusieurs des étudiants des autres établissements, sont considérés comme contributeurs de la réussite. À ce chapitre, l'Université TÉLUQ part avec plusieurs données statistiques qui jouent contre elle.

« Les étudiants de la TÉLUQ cumulent toutefois, en moyenne, un plus grand nombre de facteurs de risque que ceux des autres établissements. (...) Si la FAD est le type de formation qui attire davantage les étudiants non traditionnels en raison de leurs obligations, il est logique que ces étudiants se tournent davantage vers la TÉLUQ spécialisée à cet effet. Les taux de diplomation plus faibles associés à la TÉLUQ sont intimement liés à cette population étudiante particulière »⁶.

Enfin, étant donné que les étudiants de l'Université TÉLUQ cheminent majoritairement à temps partiel, il faut aussi souligner que certains d'entre eux prendront plus de temps que les six ans retenus pour les fins des présentes statistiques afin de compléter leur baccalauréat.

Que retenir de ces données? Selon nous, que l'Université TÉLUQ répond aux besoins d'étudiants atypiques qui autrement, n'auraient pas eu accès aux études universitaires. L'Université TÉLUQ est fière d'offrir des conditions favorisant l'accessibilité et la démocratisation des études universitaires en réduisant notamment les barrières traditionnelles à l'entrée. Chaque étudiant qui diplômé à la TÉLUQ est à la fois un succès de cheminement et un gain pour l'enrichissement de la société québécoise.

Par ailleurs, le fait que nos étudiants n'obtiennent pas le diplôme, bien que ce soit assurément souhaitable et que nous travaillerons à nous améliorer à cet égard, ne signifie pas pour autant qu'ils n'ont pas réussi le ou les cours qu'ils convoitaient. En effet, plusieurs de nos étudiants qui étudient dans nos programmes le font dans une perspective de formation continue ou d'apprentissage tout à long de la vie pour des fins de rehaussement ou de diversification des compétences. Cette contribution, quoiqu'elle ne soit malheureusement pas considérée dans les données statistiques sur la réussite, est très significative tant pour les étudiants, les organisations que la société.

⁵ S. Bonin. RRI UQ. « Les enjeux de la formation universitaire à distance ». p.10

⁶ S. Bonin. RRI UQ. Idem. p.10

1.4 Mesures prises pour l'encadrement des étudiants

L'Université TÉLUQ a mis de l'avant, au cours des dernières années, des mesures visant à soutenir le cheminement de ses étudiants. Depuis 2017, un nouvel outil informatisé pour ses personnes coordonnatrices à l'encadrement a été lancé : OPÉRA. L'outil leur permet d'effectuer des suivis et des actions de relance personnalisés auprès des étudiants.

Au cours des dernières années, des efforts ont également été investis sur le développement de l'offre de programmes et l'encadrement des étudiants. De plus, étant donné que plusieurs étudiants présentent un parcours atypique, le cours ÉDU-1004 *Réussir des études universitaires à distance* a été développé afin d'outiller les étudiants dans leur cheminement d'études à distance.

Outre l'embauche de plusieurs professeurs, l'Université TÉLUQ a aussi revu son approche au plan académique. Une refonte significative a permis d'implanter un nouveau modèle d'encadrement qui prévoit notamment :

- un nombre minimal d'étudiants à encadrer par professeur assurant un contact étroit entre tous les professeurs de l'Université TÉLUQ et les étudiants;
- l'embauche de professeurs sous contrat dont la tâche d'enseignement et d'encadrement est l'activité principale et qui réalisent aussi, quoique dans une moindre mesure, des activités de recherche et de services à la collectivité;
- la réorganisation du nombre de cours par professeur afin d'assurer une charge de travail équitable et pouvoir ainsi plus aisément maintenir à jour et bonifier leurs cours;
- l'ajout de personnes correctrices pouvant seconder les professeurs, en plus du suivi déjà assuré par les personnes tutrices et les chargés d'encadrement. La fonction de personne correctrice peut être assurée, entre autres, par des étudiants de cycles supérieurs.

C'est à l'automne 2019 que ce nouveau modèle d'encadrement a pu être entièrement mis en fonction avec l'arrivée de personnes correctrices. Le déploiement du corps professoral s'est poursuivi quant à lui avec l'arrivée (ou le lancement des processus de recrutement/dotation) de treize nouveaux professeurs pour l'année 2019-2020, dont trois postes au Département éducation ayant été financés par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Bien qu'il soit encore tôt pour saisir la pleine ampleur des effets de cette importante réforme, l'Université TÉLUQ est persuadée que les résultats seront positifs pour les étudiants. En effet, l'Université TÉLUQ croit fermement que le nouveau modèle d'encadrement favorisera la réussite et la persévérance des étudiants tout bonifiant les contenus et les approches préconisées par les professeurs et tout le personnel d'encadrement académique et administratif.

1.4.1 Soutien aux étudiants en situation de handicap

La flexibilité qu'offre l'Université TÉLUQ est facilitante pour les étudiants à besoins particuliers. Ceux-ci ont toutefois d'autres besoins dont il faut tenir compte pour assurer leur réussite. C'est pourquoi l'Université TÉLUQ compte maintenant sur l'expertise de deux conseillers pour ses étudiants en situation de handicap (ÉSH). Ceux-ci soutiennent plus de 300 étudiants chaque année par divers moyens de communications selon les préférences de chacun.

Tout au long de son cheminement, l'étudiant en situation de handicap peut compter sur son conseiller afin de :

- mettre en place les accommodements pertinents à sa situation (heures supplémentaires pour la réalisation des examens et des travaux, utilisation d'ordinateurs et de logiciels spécialisés, salle isolée pour la réalisation des examens, etc.);
- offrir des conseils et des outils pour bonifier ses stratégies d'apprentissage (stratégies de lecture, organisation du travail, stratégies d'étude, etc.);
- offrir un soutien personnalisé pour l'aide financière pouvant être accordée aux étudiants ayant des besoins particuliers;
- soutenir l'étudiant lors de situations plus difficiles tout au long de son parcours.

Les conseillers pour les ÉSH assurent un important travail de sensibilisation auprès de la population étudiante ainsi que du personnel de l'établissement sur les particularités des ÉSH.

1.4.2 Élaboration d'outils pour le suivi du développement des compétences chez les étudiants

L'Université TÉLUQ offre des programmes axés sur le développement de compétences, dont certains sont basés sur un référentiel de compétences reconnues, par exemple celui de l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés (CRHA).

Ces programmes proposent aux étudiants inscrits, un outil d'autodiagnostic ainsi qu'un *e-portfolio*, les deux outils étant par ailleurs intimement liés. L'étudiant est d'abord invité à remplir l'outil d'autodiagnostic de compétences, parfois au début de son programme ou encore au début de ses cours de concentration dans le cas d'un baccalauréat. Il remplit à nouveau le même questionnaire à la fin de son programme ou de sa concentration afin d'avoir un portrait avant-après et de pouvoir ainsi apprécier les compétences développées tout au long de son cheminement.

Tout au long de son parcours, l'étudiant doit alimenter son e-portfolio en y insérant diverses réalisations comme des travaux, des articles marquants, des vidéos, des réflexions critiques, permettant de démontrer l'évolution du niveau d'atteinte de ses compétences. C'est ainsi qu'à la

fin de son parcours, généralement lors du dernier cours de son programme, il aura cumulé diverses preuves lui permettant d'effectuer une métaréflexion sur ses apprentissages et ainsi prouver l'atteinte des compétences visées.

1.5 Programmes d'activités de recherche

En 2019-2020, la consolidation des activités de recherche et de création de l'Université TÉLUQ s'est poursuivie, notamment avec des travaux préliminaires pour la création de nouvelles unités de recherche, le dépôt d'une demande de Chaire de recherche du Canada, et des travaux de mise à jour de Politiques liées à la recherche qui devraient aboutir au cours de la prochaine année.

Deux Chaires de recherche du Canada se sont également vues renouvelées, celle sur l'éducation aux médias et les droits humains et celle sur le jugement éthique. Le professeur Lonzozou Kpanake, titulaire de cette dernière, s'est vu décerner un prix de la francophonie pour jeunes chercheurs par l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), confirmant ainsi l'excellence et la pertinence de ses travaux dans l'espace francophone.

2019-2020 a également été la concrétisation de nombreuses années de travail collaboratif avec le lancement du Réseau reboisement ligniculture du Québec (R2LQ), qui sera dirigé depuis la TÉLUQ. Ce réseau compte plusieurs universités et plus d'une quinzaine de partenaires, académiques, gouvernementaux et entreprises privées. Il s'appuie sur une équipe solide de chercheurs dans les domaines de la foresterie et de l'analyse de données.

La TÉLUQ a également travaillé de concert avec l'ENAP et l'INRS pour développer une structure en gestion des données de recherche, et une subvention a été obtenue pour développer un carrefour de gestion des données de recherche qui va permettre aux trois universités de fédérer leurs ressources dans ce domaine et d'en offrir un accès aisé à leurs chercheurs et étudiants. Ces travaux seront ensuite partagés avec les autres constituantes du réseau de l'Université du Québec.

1.6 Conclusion

Depuis sa fondation, l'Université TÉLUQ poursuit sa mission fondamentale d'enseignement et recherche universitaires à distance tel que confiée par le Gouvernement du Québec et inscrite dans ces lettres patentes. Grâce à l'Université TÉLUQ, des milliers de personnes, qui n'auraient vraisemblablement pas eu accès aux études universitaires, contribuent aujourd'hui à faire du Québec une société prospère, innovante et axée vers l'avenir. Selon une étude de l'Université du Québec, un étudiant sur deux de notre établissement n'aurait pas réalisé des études universitaires si la TÉLUQ n'avait pas existé. L'Université TÉLUQ est fière de sa mission et souhaite continuer à la faire rayonner en poursuivant et enrichissant ses activités ainsi qu'en améliorant continuellement ses façons de faire.

2 Précisions sur l'utilisation des allocations reçues relativement aux règles budgétaires

Rapport sur l'utilisation de l'allocation reçue du MES en 2019-2020 concernant la mise en œuvre de la mesure prévue à l'article 2.1.13 Stratégie d'intervention pour prévenir et contrer les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur

L'Université TÉLUQ a reçu pour 2019-2020, un montant de 80 200 \$ en vertu de la mesure prévue à l'article 2.1.13 des règles budgétaires.

Résumé des actions réalisées

La *Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur* est entrée en vigueur le 8 décembre 2017. Suivant cette Loi, plusieurs responsabilités incombent aux universités.

En conformité avec cette Loi, le 4 décembre 2018, le conseil d'administration de l'Université TÉLUQ adoptait la politique *Prévenir et combattre les violences à caractère sexuel* (2018-TU-CA-066-502) dont l'entrée en vigueur, s'est effectuée le 30 août 2019.

Cette politique prévoit notamment la création du Bureau de prévention et d'intervention (BPI) et la nomination de la personne responsable par le conseil d'administration. Un comité institutionnel a également été créé.

Depuis l'adoption de la politique, le comité a travaillé à la mise en œuvre de la politique, en s'assurant constamment du respect de la Loi. Depuis 2019-2020, le comité compte parmi ses membres, une personne-ressource spécialisée travaillant au Centre d'aide aux victimes d'actes criminels Québec (CAVAQ).

Au cours de l'année 2019-2020, voici les actions qui ont été réalisées en lien avec la Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur :

- Poursuite de la mise en place du Bureau de prévention et d'intervention (BPI).
- Finalisation de la page institutionnelle du BPI : www.teluq.ca/site/services/bpi.php et tous les formulaires nécessaires aux plaintes, aux divulgations, etc..
- Finalisation de la formation web sur la politique et création d'un processus d'envoi automatique de l'avis de formation obligatoire aux nouveaux étudiants ainsi que d'un processus de gestion du suivi de la complétion des formations.

- Élaboration des outils institutionnels d'information et de sensibilisation en matière de VACS pour tous les corps d'emploi de la TÉLUQ et pour les étudiants.
- Participation à la création d'une formation réseau sur les violences à caractère sexuel dispensée par l'Université du Québec.
- Formations personnalisées données au personnel ayant à agir de près ou de loin en matière de VACS (Conseil d'administration, cadres, agents de sécurité, agents de gestion des études, etc.)
- Formation personnalisée des membres du comité institutionnel par notre ressource spécialisée du CAVAC Québec.
- Mise en place d'un plan de mesures de sécurité additionnelles par le Service des ressources matérielles pour le respect de la politique et de la Loi concernant les locaux et les heures d'ouverture en tenant compte de la particularité de notre établissement et considérant que nos étudiants se retrouvent sur l'ensemble du territoire québécois.
- Entente de l'Université TÉLUQ avec l'ensemble du réseau québécois des CAVAC pour accueillir les victimes. Ce sont ces organismes qui offriront un service d'accueil, d'accompagnement, de soutien psychosocial et d'orientation auprès des membres de la communauté universitaire. L'offre de services inclut tant l'aide dans le processus de plainte administrative à la TÉLUQ qu'en matière de plainte criminelle, s'il y a lieu.

Aucune embauche n'a été effectuée spécifiquement pour la stratégie d'intervention.

Ventilation des dépenses

Programme d'aide aux employés	12 907 \$
Portion des salaires des employés impliqués (membres du comité, Service technopédagogique, Service des technologies de l'information, Service des ressources matérielles)	51 000 \$
Équipe de support interne au PAE et en matière de harcèlement du Service des ressources humaines)	8 000 \$
TOTAL	71 907 \$

Rapport sur l'utilisation de l'allocation reçue du MES en 2019-2020 concernant les allocations spécifiques dans le cadre de l'article 2.1.15 Pôles régionaux

L'Université TÉLUQ a reçu pour 2019-2020, un montant de 75 000 \$ en vertu de la mesure prévue à l'article 2.1.15 des règles budgétaires.

Résumé des actions réalisées

En 2019-2020, l'Université TÉLUQ a été particulièrement active au sein des activités du Pôle. En plus des rencontres dites « régulières », mentionnons :

- Implication de la directrice du Service des communications et des affaires publiques (SCAP) de la TÉLUQ dans le développement du plan de communication du Pôle (nom, logo, objectifs, publics cibles, stratégies, approches publicitaires, site web, etc.)
- Participation aux rencontres de planification de missions de recrutement international (présentielle et virtuelle).
- Préparation d'une mission de recrutement au Liban au printemps 2020 ayant été annulée à cause de la pandémie.
- Participation du directeur général par intérim de la TÉLUQ aux travaux de développement du plan stratégique du Pôle.
- Participation du directeur du Service du développement et de l'avancement universitaire (SDAU) de la TÉLUQ au processus de dotation du poste de la direction adjointe du Pôle (implication de plusieurs rencontres notamment pour l'évaluation des candidatures et les entrevues).

Utilisation de l'allocation

Les sommes reçues (75 000 \$) par l'Université TÉLUQ ont été transférées au Pôle comme convenu dans l'entente contractuelle afin de soutenir les activités générales de celui-ci. Aucun montant n'a été engagé pour répondre aux besoins spécifiques de l'Université TÉLUQ.

Rapport sur l'utilisation de l'allocation reçue du MES en 2019-2020 concernant les allocations spécifiques dans le cadre de l'article 2.1.17 Reconnaissance des acquis et des compétences à l'enseignement universitaire

L'Université TÉLUQ a reçu pour 2019-2020, un montant de 97 000 \$ en vertu de la mesure prévue à l'article 2.1.17 des règles budgétaires.

Mise en contexte

La reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) a toujours occupé une place importante à l'Université TÉLUQ. Étant donné qu'une partie de ses étudiants possède un cursus déjà bien garni, l'Université se fait un devoir de reconnaître les acquis et les compétences que possède l'étudiant, en lien avec son programme d'études. Il apparaît important de rappeler que les admissions sur une base expérientielle représentent 39 % des admissions effectuées au premier cycle.

Avec évidence, en permettant de reconnaître les compétences déjà acquises par une personne et en évitant de devoir réapprendre ce qu'elle maîtrise déjà, on concourt à la persévérance des étudiants et à l'attrait d'entreprendre des études universitaires.

Le tableau suivant nous présente le nombre de demandes de RAC accordée depuis les trois dernières années (en nombre de cours et de crédits accordés) et la base sur laquelle elle a été octroyée :

Tableau 1 - RAC à l'Université TÉLUQ

	Nb cours	Nb crédits	Nb cours	Nb crédits	Nb cours	Nb crédits
Base accordée	2017		2018		2019	
Cours universitaires	1805	5415	1571	4713	1500	4647
Cours collégiaux	65	195	91	273	55	174
Cours réalisés hors Québec	13	39	6	18	19	72
Cours réalisés à l'étranger	2	6	0	0	7	21
Acquis extrascolaires	117	351	146	438	208	689
TOTAL:	2002	6006	1814	5442	1789	5603

Source : RRI Université TÉLUQ

Résumé des actions réalisées

À l'été 2019, l'Université TÉLUQ a procédé à la création d'un poste permanent de conseillère à la RAC. Cet ajout permet de consolider les services de RAC offerts aux étudiants de l'Université TÉLUQ.

Au cours de la période, la conseillère a animé un nouveau webinaire d'informations sur le fonctionnement de la RAC destinée aux futurs étudiants de la TÉLUQ.

Mentionnons également que celle-ci a travaillé au développement d'un processus permettant le traitement entièrement à distance des dossiers.

L'Université TÉLUQ poursuit également son implication dans divers groupes de travail comme membre du groupe de réflexion et d'action sur la reconnaissance des acquis (GRAC) du réseau de l'UQ depuis sa création en 2008, du BCI C- RAC, du groupe de travail des conseillers en RAC du réseau de l'UQ et du comité d'analyse des données RAC du réseau de l'UQ.

Ventilation des dépenses

Salaire de la conseillère en RAC incluant les avantages sociaux	88 334\$
---	----------

Total	88 334 \$
--------------	------------------

Rapport sur l'utilisation de l'allocation reçue du MES en 2019-2020 concernant les allocations spécifiques dans le cadre de l'article 2.1.19 Appui au recrutement d'étudiants internationaux, ainsi qu'à leur accueil et leur intégration

L'Université TÉLUQ a reçu pour 2019-2020, un montant de 158 700 \$ en vertu de la mesure prévue à l'article 2.1.19 des règles budgétaires.

Résumé des actions réalisées

L'Université TÉLUQ s'est dotée, il y a à peine quelques années, d'une direction du Service au développement et avancement universitaire qui est responsable du développement de partenariats à l'international.

Les défis auxquels doit faire face la TÉLUQ en matière de recrutement international sont grands. Notons, par exemple, l'asymétrie des frais de scolarité avec les pays étrangers ainsi que

l'exclusion systémique de la formation à distance dans plusieurs programmes de bourse qui tentent d'encourager la mobilité des étudiants. De plus, la situation de pandémie mondiale aura certainement constitué un défi additionnel de taille pour le déploiement de certaines initiatives. Considérant ces enjeux et dans un contexte de préparation de sa nouvelle planification stratégique, l'Université TÉLUQ travaille actuellement à la révision sa stratégie de recrutement d'étudiants à l'étranger.

L'Université a dédié une ressource professionnelle au développement de partenariat à l'international qui y consacre environ 80 % de son temps pour un montant de 88 374.00 \$ pour l'année concernée. Cette ressource a comme mandat d'organiser les missions à l'étranger et celles de l'étranger que nous recevons. Elle est également responsable de la négociation et la coordination de protocoles avec des universités à l'international tant en recrutement, en enseignement et en recherche. La Direction des communications et des affaires publiques contribue également aux efforts d'organisation de missions.

Dans le cadre de l'année 2019-2020, quatre missions à l'international ont été réalisées :

Une mission a été faite à Bucarest dans le cadre de IDNEUF 4 en juin 2019 afin d'y présenter notamment le projet POM (plateforme ouverte de micro formation) en collaboration avec quatre universités africaines et québécoises où la TÉLUQ était maître d'oeuvre. Cette mission a donné lieu à de nombreuses et prometteuses rencontres avec d'autres établissements ou opérateurs du numérique, dont le [Collège universitaire Glendon](#) de l'Université York, le [Campus francophone Saint-Jean](#) de l'Université d'Alberta, [l'Université Virtuelle de Tunis](#) (UVT) et [l'Université virtuelle du Sénégal](#) (UVS).

Une mission à l'Université autonome du Mexique a été organisée sur invitation de celle-ci afin de faire connaître l'expertise de la TÉLUQ en formation à distance.

Une mission à l'Université virtuelle du Sénégal a également été organisée en décembre 2019 dans le but de recruter des étudiants de 3^e cycle dans le doctorat en informatique cognitive en collaboration avec la chaire de recherche UNESCO en Global Smart Disruptive Learning. Un programme de bourse avait été élaboré avec la Fondation de l'Université TÉLUQ et trois étudiants ont été recrutés lors de cette mission.

Enfin, une tournée de recrutement en France a été également organisée en octobre 2019 dans le cadre de la tournée Destinations Universités Québec afin de voir les opportunités de marché et consolider le réseautage des universités québécoises. Nous avons participé à plusieurs salons dans le cadre de cette tournée dont Edu-Canada, Studyrama et Destination Universités Québec.

L'Université Téluq a également été l'hôte de missions étrangères dont la visite d'une délégation palestinienne (octobre 2019) et du président de l'Université Virtuelle de Tunis (décembre 2019).

Les ressources et démarches ont permis de signer plusieurs ententes à l'international et d'autres projets sont actuellement en négociation. Parmi les ententes signées, notons :

- Entente de collaboration avec l'Université de SFAX;
- Entente de collaboration avec l'Université Virtuelle de Tunis;
- Convention de création de laboratoires avec l'Université Claude Bernard Lyon 1;
- Convention de collaboration avec l'Université Autonome de Mexico;
- Entente de collaboration avec l'Université du Mons en Belgique.

Ces différentes ententes devraient normalement mener à des ententes spécifiques. Certains projets de recherche et de collaborations ont d'ailleurs déjà été identifiés et sont en cours de discussions.

D'autres initiatives devaient avoir lieu au printemps 2020, notamment une mission à Beyrouth et l'organisation d'une journée d'études avec plusieurs de nos partenaires dans le cadre de l'événement Numérique 2020, mais les circonstances dues à la COVID-19 nous ont obligé à les annuler.

Ventilation des dépenses

Au niveau budgétaire, voici le détail des dépenses reliées aux enveloppes attribuées pour l'appui au recrutement d'étudiants internationaux, ainsi qu'à leur accueil et leur intégration :

80 % du salaire d'une ressource professionnelle dédiée	88 374 \$
Mission à Bucarest	11 474 \$
Mission au Liban	404 \$
Mission Tournée en France et Belgique	36 597 \$
Mission à Dakar à l'Université virtuelle du Sénégal	3 345 \$
TOTAL	140 194 \$

Rapport sur l'utilisation de l'allocation reçue du MES en 2019-2020 concernant les allocations spécifiques dans le cadre du plan d'action numérique en Éducation et enseignement supérieur prévue à l'article 2.1.20.

L'Université TÉLUQ a reçu pour 2019-2020, un montant de 216 400 \$ en vertu de la mesure prévue à l'article 2.1.20 des règles budgétaires.

Résumé des actions réalisées

Volet 1 : Formation continue du personnel

Huit membres du personnel ont suivi une formation (8 heures) sur l'accessibilité web pour les spécialistes à la production de médias numérisés.

Un nouveau projet de formation en ligne a été entamé en collaboration avec le Service des ressources humaines pour voir à l'accueil des employés. La formation sera livrée officiellement pour la période 2020-2021.

Volet 2 : Maximisation du rôle des conseillers pédagogiques

L'Université TÉLUQ compte sur une équipe de spécialistes en sciences de l'éducation. 13 professionnels possèdent une formation de 2^e cycle ou plus en conception pédagogique et en technologie éducative. Ils offrent un service personnalisé aux professeurs de tous nos départements en technopédagogie universitaire à distance. (Leur rôle est donc semblable à celui des conseillers pédagogiques responsables de l'intégration des technologies de l'information et de la communication CP-TIC).

Volet 4 : Soutien aux usagers

L'Université TÉLUQ compte sur six techniciens en informatique afin d'assurer le soutien aux usagers, incluant les étudiants et le personnel de l'interne. Ils travaillent pour le Service des technologies de l'information et le Service aux étudiants.

Volet 5 : Renforcement de la sécurité de l'information

Le Service des technologies de l'information (STI) en collaboration étroite avec le Secrétariat général poursuit son travail relativement au dossier de la sécurité de l'information en assurant vigilance et sécurité en matière d'actifs informationnels. Pour l'année 2019-2020, de nouveaux tests d'intrusion et de vulnérabilité ont été effectués. Des ressources du STI auront participé à deux colloques portant sur la sécurité de l'information. L'Université continue de souscrire à une

assurance cyber risques permettant ainsi de mettre en œuvre un processus de sécurité. De plus, un poste permanent de conseiller en sécurité de l'information a été créé au début de la période 2019-2020.

Volet 6 : Projets d'innovation liés aux technologies numériques

Le STI a procédé au transfert des boîtes de courriel des étudiants dans le cloud Microsoft. Le STI a reçu un soutien externe de la firme Pro-Contact Inc. pour ce projet.

Ventilation des dépenses

Volet 1 : Formation continue du personnel

Formation sur l'accessibilité web	3 147 \$
Projet de formation sur l'accueil des employés	2 246 \$

Volet 2 : Maximisation du rôle des conseillers pédagogiques

50 % du salaire des spécialistes en sciences de l'éducation (équivalent au rôle des CP-TIC) x 13 professionnels	727 870 \$
--	------------

Volet 4 : Soutien aux usagers

Salaire des techniciens en informatique incluant les avantages sociaux :	485 570 \$
Logiciel de soutien (TeamViewer) :	730 \$

Volet 5 : Renforcement de la sécurité de l'information

Audit de sécurité :	15 000 \$
Formation sur la sécurité informatique :	1 030 \$
Tests d'intrusion et de vulnérabilité :	9 300 \$
Mise en œuvre des processus de sécurité (assurance Cyberrisques pour accompagnement)	21 100 \$
Salaire du Conseiller en Sécurité de l'information (avec avantages sociaux) :	108 300 \$

Volet 6 : Projets d'innovation liés aux technologies numériques

Accompagnement externe :	3 800 \$
--------------------------	----------

TOTAL	1 378 093 \$
--------------	---------------------

Rapport sur l'utilisation de l'allocation reçue du MES en 2019-2020 concernant la mise en œuvre de la mesure prévue à l'article 2.1.27 Mandats stratégiques – Volet 1 : Soutien aux parcours de formation en sciences de l'éducation

L'Université TÉLUQ a reçu pour 2019-2020, un montant de 713 200 \$ en vertu de la mesure prévue à l'article 2.1.27 des règles budgétaires.

Avec la période de pandémie, une partie des professeurs en éducation ont été grandement sollicités afin de développer la formation « J'enseigne à distance » pour les enseignants du Québec. Il est important de savoir que ce contexte a amené les comités de programmes à revoir certaines priorités pour les derniers mois de l'année de référence. Toutefois, un travail important s'est effectué dans l'ensemble de nos programmes en éducation pour bonifier notre offre de formation et, ainsi, mieux soutenir tous les enseignants.

A) Information générale sur les programmes en éducation :

Ateliers lunaires pour les étudiants du programme

L'équipe programmes en technologie éducative et en formation à distance (TED-FAD) a maintenu des ateliers lunaires : conférenciers qui présentent des ateliers sur un thème donné en vue d'outiller les étudiants dans leur parcours académique.

Journée « encadrement-programme »

Nous avons organisé une journée « encadrement-programme » avec l'ensemble des professeurs rattachés au domaine de même que toutes les personnes chargées d'encadrement des programmes en technologie éducative et en formation à distance. Cette journée avait pour objectifs de leur donner de l'information sur les cours et les programmes, de présenter les dossiers en chantier, de discuter des étudiants des programmes et d'échanger sur leurs pratiques d'encadrement afin d'aider nos étudiants à bien réussir dans leurs études.

Révision et conception de cours

Plusieurs dossiers de révision et de conception de cours ont été présentés aux comités de programmes. Ceux-ci menaient à une révision d'un cours ou à la conception d'un nouveau cours.

Un travail de développement et de mise à jour régulière de nos cours est nécessaire afin d'assurer la bonne marche de nos programmes. Ce travail nécessite également la participation très active des équipes des services technopédagogiques et du service des communications pour la promotion des nouveaux cours et programmes.

Développement et amélioration continue

Au-delà du travail de conception réalisé, un soutien logistique et professionnel est nécessaire. Il s'exprime entre autres par du soutien de la part du service des études au département Éducation, comme le démontrent les exemples suivants :

- Travaux exploratoires liés aux 5 cours disciplinaires demandés par le ministère aux candidats formés hors Québec et donnant droit au brevet d'enseignement en mathématiques, sciences et technologie, univers social, éthique et culture religieuse, français langue d'enseignement
- Mise à l'offre du nouveau cours TED 1272 intitulé Les TIC et l'apprentissage en milieu de travail, sous la responsabilité du professeur Patrick Plante.

Hausse des admissions et des inscriptions à la suite de la pandémie

L'intérêt pour nos programmes est généralement en hausse, mais un engouement plus grand des étudiants en raison de la pandémie a généré un surcroît de travail pour la gestion des dossiers d'admission. Cela a demandé la collaboration du service des études et du département Éducation.

Démarches pour le développement d'une offre de 3^e cycle

Durant l'année 2019-2020, les discussions se sont poursuivies pour la mise en place d'une offre de 3^e cycle en éducation. Cela s'est fait selon 4 axes différents, les démarches étant pour la plupart toujours en cours :

- Exploration de la possibilité d'offrir des doctorats sur mesure.
- Échange pour l'inclusion au sein du doctorat réseau en éducation du réseau UQ.
- Planification pour le développement d'un programme court de 3^e cycle autour du numérique en enseignement supérieur.
- Création de cours de 1 crédit pour les étudiants en recherche au 2^e et 3^e cycle, en collaboration avec le réseau UQ

B) Information plus spécifique sur certains programmes en éducation :

0666 Programme court en efficacité de l'enseignement et des écoles

- Partenariat avec 3 commissions scolaires, maintenant appelées centres de services scolaires, dont une nouvelle (Commission scolaire de Laval);
- Développement d'un nouveau protocole d'entente pour la diffusion de la formation avec la Commission scolaire de Laval;

- Formation de 5 nouvelles chargées d'encadrement de la Commission scolaire de Laval;
- Travaux d'amélioration du portail « partenaires », outil permettant de déposer et traiter les demandes d'admission et d'inscription des commissions scolaires.

Développements en vue d'une future maîtrise qualifiante en collaboration avec l'UQTR

- Accueil et accompagnement de trois (3) nouveaux professeurs du département Éducation;
 - Travaux exploratoires des programmes de maîtrise qualifiante offerts dans les universités du Québec;
 - Signature d'une entente-cadre entre l'Université TÉLUQ et l'UQTR pour trouver des solutions visant le développement des compétences des personnes ayant déjà un baccalauréat et qui désirent obtenir un diplôme leur ouvrant la voie vers une carrière en éducation préscolaire et enseignement primaire;
 - Gestion des demandes d'information relative à cette annonce et formation de 2 nouvelles agentes à la gestion des études;
 - Participation à l'élaboration de dossiers de présentation de nouveaux cours au comité de programme ÉDUSCO;
- EDU 6025 Didactique de l'univers social et éducation à la citoyenneté à l'école primaire, sous la responsabilité du professeur Jean-Louis Jadoulle;
 - EDU 6050 Intervention éducative au préscolaire, sous la responsabilité de la professeure Marie-Andrée Pelletier.

9012 Programme court de perfectionnement en éducation

- Ouverture du programme à l'automne 2020 (les démarches ont été entreprises pendant la période visée);
- Élaboration du dossier de présentation du programme 9012;
- Élaboration du dossier de présentation du nouveau cours pour ce programme au comité de programmes ÉDUSCO : EDU 1024 Didactique de l'arithmétique, sous la responsabilité du professeur Frédéric Morneau-Guérin;
- Développement et rédaction d'un protocole d'entente avec le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeois (CSSMB). Ce protocole est en cours de processus, il n'est donc pas encore officiel;
- Contribution à la préparation d'un webinaire organisé par le CSSMB le 23 juin 2020 pour l'annonce d'ouverture du programme et pour faire sa publicité.

- Évaluation, corrections et travaux d'amélioration des formulaires requis et du « portail partenaire » pour cette future entente. Le portail partenaire est l'outil permettant de déposer et traiter les demandes d'admission et d'inscription des ententes avec les CSS;
- Formation des nouvelles agentes à la gestion des études (AGÉ) pour répondre aux nombreux courriels reçus en lien avec ce programme;
- Travail de soutien administratif (rencontres, demandes courriels et téléphoniques, etc.) en lien avec la mise à l'offre du programme et la disponibilité des ressources d'encadrement pour l'accompagnement des étudiants.

Ventilation des dépenses

% du salaire de professeurs du département Éducation ayant contribué aux nouveaux programmes.	70 000 \$
Salaire de trois (3) nouveaux professeurs afin de bonifier les expertises déjà présentes au département Éducation. Ces embauches visaient à doter la TÉLUQ des personnes nécessaires à l'élaboration de cours répondant à des besoins du milieu (par exemple en administration scolaire). Avec les autres ressources du département, elles ont œuvré aux projets collectifs, notamment aux nouveaux programmes et la création de nouveaux partenariats.	185 000 \$
% du salaire du directeur du département Éducation	50 000 \$
Salaire de deux (2) coordonnatrices à l'encadrement liées au Service des études, sont affectées aux programmes en éducation.	140 000 \$
% du salaire du directeur des études	15 000 \$
% du salaire du directeur de la Direction de l'enseignement et de la recherche, ainsi que de son adjointe	10 000 \$
% des salaires des ressources technopédagogiques responsables de la révision et de la conceptualisation des sites de cours en éducation	195 000 \$
Soutien du Service des communications (% du salaire des ressources dédiées)	15 000 \$
% du salaire du personnel de soutien administratif (programmation des cours, des admissions, du recrutement, de l'ajustement des systèmes, etc.)	20 000 \$
TOTAL	700 000 \$

3 Rapport sur les perspectives de développement

Le cycle de la planification stratégique 2016-2019, qui a inclus une prolongation d'une année jusqu'en 2020, est maintenant terminé. L'Université TÉLUQ a depuis lancé un nouveau processus de consultation et de réflexion qui mènera à l'élaboration d'une nouvelle planification stratégique triennale au début de 2021. L'Université TÉLUQ se trouve donc exceptionnellement entre deux cycles et n'est pas en mesure pour le moment de lier les priorités de développement de son nouveau plan aux orientations de la Politique québécoise de financement des universités. Néanmoins, l'équipe de direction de la TÉLUQ a déjà décelé certains enjeux et perspectives qu'elle juge prioritaires et qui soutiendront les orientations de la Politique.

De par sa mission et son fonctionnement uniques, l'Université TÉLUQ souhaite continuer à contribuer de façon significative à l'accessibilité de l'enseignement supérieur pour la société québécoise. Les diverses données statistiques sur nos étudiants démontrent bien que sans l'Université TÉLUQ, des milliers d'entre eux n'auraient pas fait d'études universitaires.

Loin de s'arrêter à ce qui a déjà été fait, les équipes continuent d'élaborer et mettre en place des actions structurantes pour favoriser encore davantage l'accessibilité de la formation universitaire et la réussite des projets d'études, notamment pour les étudiants sous-représentés ou en situation particulière. Pour ne donner qu'un exemple, la professeure Isabelle Savard du Département Éducation, en collaboration avec des intervenants d'autres établissements du réseau de l'UQ, travaille au développement d'une propédeutique à distance pour préparer les étudiants autochtones aux études universitaires.

La persévérance et la réussite des étudiants sont au cœur de développement de notre université. Après la finalisation de l'implantation du modèle d'encadrement décrit précédemment, les équipes académiques regardent déjà vers l'avant pour faire évoluer leurs pratiques et leurs outils de manière à offrir un soutien toujours plus performant et surtout, adapté à la réalité évolutive des besoins des étudiants. Un sommet institutionnel sur l'encadrement des étudiants devrait d'ailleurs avoir lieu au cours de la prochaine année à ce sujet.

L'augmentation de l'offre de formation de grade aux trois cycles est également un objectif clair pour l'Université TÉLUQ et pour lequel diverses initiatives ont d'ailleurs déjà débuté. De plus, l'attractivité des études supérieures et la formation tout au long de la vie passent par des cours et des programmes de qualité ancrés dans les besoins des citoyens québécois, ce à quoi l'Université TÉLUQ travaillera à répondre.

Au cours des prochaines années, l'Université TÉLUQ entend aussi confirmer son expertise en formation à distance, notamment grâce à la recherche et au développement de formations de pointe dans ce domaine. Le lancement très prochain de l'Observatoire du numérique en

éducation (ONE) est d'ailleurs un projet phare en ce sens. L'ONE, créé et porté par la TÉLUQ, est un regroupement de chercheurs de différentes organisations qui vise à contribuer à la recension et à l'essor des pratiques pédagogiques qui intègrent les technologies numériques dans l'enseignement et la formation, et ce, en présence comme à distance.

De manière générale, l'Université TÉLUQ souhaite développer encore davantage son agilité dans et ses capacités en termes d'amélioration continue dans toutes les facettes de sa mission. La transition en urgence effectuée lors de l'annonce du confinement dans le cadre de la pandémie a démontré sa grande capacité de réaction et le sens de l'innovation chez plusieurs employés. Autant de qualités sur lesquelles l'Université misera pour veiller à une saine performance et au développement de son organisation.

Rappelons que l'Université TÉLUQ a reçu un mandat particulier du gouvernement en enseignement et en recherche universitaires à distance. Elle continuera de le porter, de le déployer et de le faire évoluer avec conviction. C'est d'ailleurs dans ce contexte qu'elle a acceptée de préparer, à la demande du MES, la formation *J'enseigne à distance* visant à soutenir et outiller les enseignants dans l'expérience de l'enseignement à distance.

4 États financiers



Télé-université

**Système d'information financière des universités
2019-2020**


Responsable des ressources financières


Date

Éducation
et Enseignement
supérieur
Québec 

		Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
ACTIF										
Actif à court terme										
1	Encaisse (001)	s/o	12 518 576	0	0	0	0		12 518 576	1
2	Placements à court terme (005)	s/o	0	0	0	0	0		\$	2
3	Intérêts courus à recevoir (010)	s/o	3 179	0	0	0	0		3 179	3
4	Fonds détenus par un fiduciaire (090)	s/o	0	0	0	0	0		\$	4
5	Subventions à recevoir Ministère (015)	Note 2 (annexe 20)	7 034 589	---	---	---	---		7 034 589	5
6	Comptes débiteurs - Droits de scolarité (020)	s/o	48 699	---	---	---	---		48 699	6
7	Autres montants à recevoir (025, 026, 030, 170)	s/o	1 558 009	284 784	216 773	0	0		2 059 566	7
8	Encaissements exigibles à court terme (141, 142)	s/o	0	0	0	0	0		\$	8
9	Avances à d'autres fonds (040, 045, 050, 055, 060, 065)	Annexe 12	2 714 035	3 827 037	0	0	0		6 541 071	9
10	Frais payés d'avance (070)	s/o	563 658	0	0	0	0		563 658	10
11	Stocks (075)	s/o	580 100	0	---	0	0		580 100	11
Total de l'actif court terme			25 020 845	4 111 821	216 773	\$	\$	\$	29 349 439	
Actif à long terme										
12	Frais reportés (080)	s/o	0	0	0	0	0		\$	12
13	Subventions et autres apports à recevoir à long terme (171, 172, 173, 174)	s/o	979 565	0	0	0	0		979 565	13
14	Avances à d'autres fonds à long terme (185)	Annexe 12	0	0	0	0	0		\$	14
15	Placements à long terme (125, 130)	s/o	50	0	0	0	0		50	15
16	Effets à recevoir à long terme (124)	s/o	0	0	0	0	0		\$	16
17	Prêts hypothécaires et autres prêts (135, 140)	s/o	22 500	0	0	0	0		22 500	17
18	Immobilisations (105)	Annexe 16	---	---	13 283 618	---	---		13 283 618	18
19	Contributions du siège social aux constituantes de l'UQ (110)	s/o	---	---	560 955	---	---		560 955	19
20	Autres actifs (085, 115, 150, 155, 160, 165)	Annexe 9	2 286 218	0	30 702	0	0		2 316 920	20
21	Juste valeur des instruments financiers dérivés (180)	s/o	0	0	0	0	0		\$	21
22	TOTAL DE L'ACTIF		28 309 178 \$	4 111 821 \$	14 092 048 \$	- \$	- \$	- \$	46 513 047 \$	22

		Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
PASSIF										
	Passif à court terme									
23	Découvert de banque (201)	s/o	0	0	0	0	0		\$	23
24	Emprunts à court terme (205)	Note 4 (annexe 20)	0	0	0	0	0		\$	24
25	Dépôts de garantie et retenues sur contrats (305, 310)	s/o	0	0	0	0	0		\$	25
26	Subventions à rembourser au Ministère (210)	Note 2 (annexe 20)	6 380 061	---	---	---	---		6 380 061	26
27	Salaires et charges sociales à payer (255, 256, 257, 258)	s/o	5 963 901	117 795	---	0	0		6 081 697	27
28	Avantages sociaux futurs à payer (259)	s/o	0	0	---	0	0		\$	28
29	Comptes créditeurs (215, 220)	s/o	2 636 269	37 365	26 419	0	0		2 700 053	29
30	Produits reportés (260)	Annexe 7	1 206 909	0	---	---	0		1 206 909	30
31	Apports reportés à court terme (261, 262, 263, 264)	s/o	0	3 956 660	2 062	0	0		3 958 723	31
32	Portion de la dette exigible à court terme (314)	s/o	0	0	0	0	0		\$	32
33	Avances d'autres fonds (225, 230, 235, 240, 245, 250)	Annexe 12	3 827 037	0	2 714 035	0	0		6 541 071	33
	Total du passif à court terme		20 014 177	4 111 821	2 742 516	\$	\$	\$	26 868 514	
	Passif à long terme									
34	Avantages sociaux futurs à payer à long terme (370)	s/o	9 121 000	0	0	0	0		9 121 000	34
35	Dettes à long terme (315, 320, 325, 330)	s/o	0	0	0	0	0		\$	35
36	Obligations découlant des contrats de location - acquisition (335)	s/o	0	0	0	0	0		\$	36
37	Apports reportés (360, 361, 362, 363)	s/o	0	0	8 674 295	---	---		8 674 295	37
38	Juste valeur des instruments financier dérivés (365)	s/o	0	0	0	0	0		\$	38
39	Autres passifs (265, 270, 275, 280, 285)	Annexe 9	0	0	0	0	0		\$	39
40	TOTAL DU PASSIF		29 135 177	4 111 821	11 416 811	- \$	- \$	- \$	44 663 809	40

SOLDES DE FONDS

41	Grevé d'affectations d'origine interne (290)	Annexe 8	3 190 130	0	0	0	0		3 190 130	41
42	Grevé d'affectations d'origine externe (302 FD et AF)	s/o	---	---	---	0	0		\$	42
43	Non grevé d'affectation (295 FF)	s/o	(4 016 129)	---	---	---	---		(4 016 129)	43
44	Produits nets non transférés d'affectation d'origine interne (350 FD)	s/o	---	---	---	0	---		\$	44
45	Produits nets non transférés d'affectation d'origine externe (355 FD)	s/o	---	---	---	0	---		\$	45
46	Investi en immobilisations (304 FI)	s/o	---	---	2 675 237	---	---		2 675 237	46
47	TOTAL DES SOLDES DE FONDS		(825 999)	- \$	2 675 237	- \$	- \$	- \$	1 849 238	47

48	TOTAL DU PASSIF ET DES SOLDES DE FONDS		28 309 178	4 111 821	14 092 048	- \$	- \$	- \$	46 513 047	48
----	---	--	------------	-----------	------------	------	------	------	------------	----

Télé-université
État des produits
de l'exercice terminé le 30 avril 2020

Page 2

	Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement	Fonds avec restrictions	Fonds d'immobilisations	Fonds de dotation (Note 1)	Autres fonds	Ajustements	Total	
		1	2	3	4	5	6	7	
1	Droits de scolarité de base (étudiants réglementés) (401)	s/o 6 737 709	---	---	---	---		6 737 709	1
2	Montants forfaitaires internationaux des étudiants réglementés (402)	s/o 9 225	---	---	---	---		9 225	2
3	Montants forfaitaires canadiens des étudiants réglementés (403)	s/o 12 885	---	---	---	---		12 885	3
4	Montants supplémentaires chargés aux étudiants assujettis aux forfaitaires internationaux (10% du forfaitaire international) (404)	s/o 1 416	---	---	---	---		1 416	4
5	Droits de scolarité des étudiants dérogés (406)	s/o 517 913	---	---	---	---		517 913	5
6	Droits de scolarité des étudiants inscrits à des programmes crédités et autofinancés (407)	s/o 0	---	---	---	---		\$ 6	6
7	Revenus de scolarité des étudiants inscrits à des programmes ou des activités non crédités (408)	s/o 5 588	---	---	---	---		5 588	7
8	Cotisations des étudiants (455)	s/o 349 422	---	---	---	---		349 422	8
9	Autres frais communs exigés à des groupes d'étudiants ciblés et pénalités (450)	s/o 3 465 122	---	---	---	---		3 465 122	9
10	Locations et ventes de biens et services aux étudiants (461)	s/o 2 051 442	---	---	---	---		2 051 442	10
11	TOTAL DES PRODUITS PROVENANT DES ÉTUDIANTS	13 150 721	\$	\$	\$	\$	\$	13 150 721	11
12	Subventions du Ministère (515)	Annexe 5 37 609 108	675 427	0	---	---		38 284 535	12
13	Autres subventions provinciales (405, 410, 495)	s/o 8 215	879 351	0	0	0		887 566	13
14	Subventions du gouvernement du Canada (415, 420)	s/o 341 193	843 905	16 636	0	0		1 201 734	14
15	Autres produits et autres aides (425, 426, 427)	s/o 509 513	388 797	66 496	0	0		964 806	15
16	Contributions du siège social aux constituantes de l'UQ (520)	s/o ---	---	1 583 416	---	---		1 583 416	16
	Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations:								
17	Ministère (530)	s/o ---	---	(248 630)	---	---		(248 630)	17
18	Entités incluses dans le périmètre comptable du gouvernement du Québec autre que le Ministère (531)	s/o ---	---	1 208	---	---		1 208	18
19	Gouvernement du Canada (532)	s/o ---	---	31 496	---	---		31 496	19
20	Autres (533)	s/o ---	---	3 102	---	---		3 102	20
21	TOTAL DES SUBVENTIONS	38 468 029	2 787 480	1 453 723	\$	\$	\$	42 709 233	21
22	Intérêts et dividendes (435)	s/o 128 880	0	0	0	0		128 880	22
23	Intérêts sur les avances interfonds (440)	s/o 0	0	0	0	0		\$ 23	23
24	Produits provenant du fonds de dotation (445)	s/o 0	0	0	---	0		\$ 24	24
25	Produits provenant d'une fondation (446)	s/o 5 000	0	0	0	0		5 000	25
26	Subventions et dons non gouvernementaux (430)	Note 1 (annexe 20) 17 258	113 041	0	0	0		130 300	26
27	Gains sur vente de placements (526)	s/o 0	0	0	0	0		\$ 27	27
28	Gains sur la cession d'immobilisations (525)	s/o ---	---	0	---	---		\$ 28	28
29	Recouvrement des coûts indirects (465)	s/o 490 131	---	---	---	---		490 131	29
30	Ventes externes (460)	s/o 800 336	0	0	---	0		800 336	30
31	Autres produits (466, 470)	Annexe 10 1 326 757	0	0	0	0		1 326 757	31
32	TOTAL DES PRODUITS AUTRES	2 768 362	113 041	\$	\$	\$	\$	2 881 404	32
33	TOTAL DES PRODUITS	54 387 112 \$	2 900 522 \$	1 453 723 \$	- \$	- \$	- \$	58 741 357 \$	33

Télé-université
État des charges
de l'exercice terminé le 30 avril 2020

Page 3

		Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement	Fonds avec restrictions	Fonds d'immobilisations	Fonds de dotation (Note 1)	Autres fonds	Ajustements	Total	
			1	2	3	4	5	6	7	
1	Masses salariales									1
2	Direction	s/o	2 049 078	210	---	---	---		2 049 289	2
3	Gérance	s/o	0	0	---	---	---		\$	3
4	Enseignants-chercheurs	s/o	11 003 554	38 094	---	---	---		11 041 648	4
5	Chargés de cours	s/o	0	0	---	---	---		\$	5
6	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	s/o	4 713 019	189 399	---	---	---		4 902 418	6
7	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	s/o	137 575	835 968	---	---	0		973 543	7
8	Personnel professionnel non enseignant	s/o	9 184 016	468 707	---	---	0		9 652 723	8
9	Personnel de soutien technique	s/o	4 390 576	104 475	---	---	0		4 495 051	9
10	Personnel de soutien de bureau	s/o	4 338 897	46 830	---	---	---		4 385 726	10
11	Personnel de métier et ouvrier	s/o	0	0	---	---	---		\$	11
12	Avantages sociaux (700)	Annexe 14	7 775 199	191 097	---	---	0		7 966 296	12
13	TOTAL DES MASSES SALARIALES ET AVANTAGES SOCIAUX		43 591 913	1 874 781	\$	\$	\$	\$	45 466 694	13
14	Avantages sociaux futurs (704)	s/o	(104 000)	---	---	---	---		(104 000)	14
15	Variation de la provision pour heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	s/o	0	0	---	---	0		\$	15
16	Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	s/o	776	0	---	---	0		776	16
17	Stagiaires postdoctoraux (706)	s/o	19 572	81 261	---	---	0		100 832	17
18	Formation et perfectionnement (710)	s/o	153 385	195	---	---	0		153 580	18
19	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	s/o	476 086	204 823	---	---	0		680 909	19
20	Bourses (735)	s/o	19 566	4 219	---	---	0		23 785	20
21	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	s/o	528 289	23 576	0	0	0		551 864	21
22	Fournitures et matériel (745)	s/o	556 176	17 262	---	---	0		573 438	22
23	Coûts des marchandises vendues (755)	s/o	1 332 483	0	---	---	0		1 332 483	23
24	Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	s/o	2 360 248	194 716	0	---	0		2 554 964	24
25	Volumes et périodiques (750)	s/o	61 658	2 572	---	---	0		64 230	25
26	Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	s/o	836 472	194	0	---	0		836 666	26
27	Location de locaux et de bâtiments (840, 845)	s/o	1 398 522	2 257	---	---	0		1 400 779	27
28	Location-exploitation (830)	s/o	52 599	372	---	---	0		52 971	28
29	Transfert de coûts indirects (865)	s/o	---	490 131	---	---	---		490 131	29
30	Pertes sur vente de placements (886)	s/o	0	0	0	0	0		\$	30
31	Biens sous le seuil de capitalisation (892)	Note 3 (annexe 20)	21 590	4 162	56 117	---	0		81 869	31
32	Biens de nature non capitalisable (893)	Note 3 (annexe 20)	0	0	0	---	---		\$	32
33	Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853)	s/o	306 672	0	27 656	0	0		334 328	33
34	Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	s/o	0	0	0	0	0		\$	34
35	Perte sur la cession d'immobilisations (885)	s/o	---	---	0	---	---		\$	35
36	Amortissement des immobilisations (890)	s/o	---	---	1 574 553	---	---		1 574 553	36
37	Amortissements des autres éléments de l'actif (891)	s/o	---	---	52 632	---	---		52 632	37
38	Autres charges (860, 870)	Annexe 10	506 986	0	(104 758)	0	0		402 228	38
39	TOTAL DES AUTRES CHARGES		8 527 078	1 025 741	1 606 199	\$	\$	\$	11 159 018	39
40	Ventes internes (878)	s/o	0	0	---	---	0		\$	40
41	Gains et pertes latents (879)	s/o	0	0	0	0	0		\$	41
42	TOTAL AUTRES CHARGES AVANT ÉLÉMENTS EXTRAORDINAIRES		8 527 078	1 025 741	1 606 199	\$	\$	\$	11 159 018	42
43	Éléments extraordinaires (880)	Annexe 13	0	0	0	0	0		\$	43
44	TOTAL DES CHARGES		52 118 991 \$	2 900 522 \$	1 606 199 \$	- \$	- \$	- \$	56 625 712 \$	44
45	EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES		2 268 121 \$	- \$	(152 476) \$	- \$	- \$	- \$	2 115 645 \$	45

Note 1: Dans le cadre de la méthode du report, le fonds de dotation sert uniquement à présenter les ressources détenues à titre de dotation. Ainsi, les nouvelles dotations doivent être présentées en augmentation directe du solde de fonds à la page 4 (ligne 8 "Apports reçus à titre de dotations"). Normalement, il n'y a pratiquement rien qui devrait passer par l'état des produits ou par l'état des charges.

Télé-université
Évolution des soldes de fonds
de l'exercice terminé le 30 avril 2020

Page 4

	Annexe à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation (Note 1) 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
1	SOLDE AU DÉBUT DE L'ANNÉE	(3 973 847)		2 276 439				(1 697 408)	1
2	Redressement des années précédentes	Annexe 11 1 431 000	0	0	0	0		1 431 000	2
3	Solde de fonds redressé	(2 542 847)	\$	2 276 439	\$	\$	\$	(266 408)	3
4	Produits de l'année	Annexes 1 et 3 54 387 112	2 900 522	1 453 723	0	0	0	58 741 357	4
5	Charges de l'année	Annexes 2 et 4 52 118 991	2 900 522	1 606 199	0	0	0	56 625 712	5
6	Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	2 268 121	\$	(152 476)	\$	\$	\$	2 115 645	6
7	Rééval. autres éléments afférents au régime de retraite et d'avantages complé. de retraite	s/o	---	---	---	---		\$	7
8	Apports reçus à titre de dotations	s/o						\$	8
9	Apports reçus pour le financement d'actifs non amortissables	s/o						\$	9
10	Virements d'autres soldes de fonds	Annexes 12 et 12a 0	0	551 273	0	0		551 273	10
11	Virements vers d'autres soldes de fonds	Annexes 12 et 12a 551 273	0	0	0	0		551 273	11
12	Sous-total	1 716 848	\$	398 797	\$	\$	\$	2 115 645	12
13	SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	(825 999) \$	- \$	2 675 236 \$	- \$	- \$	- \$	1 849 237 \$	13

Note 1: Dans le cadre de la méthode du report, le fonds de dotation sert uniquement à présenter les ressources détenues à titre de dotation. Ainsi, les nouvelles dotations doivent être présentées en augmentation directe du solde de fonds (ligne 8 "Apports reçus à titre de dotations"). Normalement, il n'y a pratiquement rien qui devrait passer par l'état des produits ou par l'état des charges.

Télé-université
Produits par fonction - Fonds de fonctionnement
de l'exercice terminé le 30 avril 2020

Annexe 1

	Enseignement/ Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
1 Droits de scolarité de base (étudiants réglementés) (401)	6 737 709	---	0	---	0	---	---		6 737 709	1
2 Montants forfaitaires internationaux des étudiants réglementés (402)	---	---	9 225	---	---	---	---		9 225	2
3 Montants forfaitaires canadiens des étudiants réglementés (403)	---	---	12 885	---	---	---	---		12 885	3
4 Montants supplémentaires chargés aux étudiants assujettis aux forfaitaires internationaux (10% du for	---	---	1 416	---	---	---	---		1 416	4
5 Droits de scolarité des étudiants déréglémentés (406)	488 143	---	29 771	---	0	---	---		517 913	5
6 Droits de scolarité des étudiants inscrits à des programmes crédités et autofinancés (407)	0	---	0	---	0	---	---		\$ 6	6
7 Revenus de scolarité des étudiants inscrits à des programmes ou des activités non crédités (408)	0	---	0	---	5 588	---	---		5 588	7
8 Cotisations des étudiants (455)	---	---	0	---	---	349 422	---		349 422	8
9 Admissions, inscriptions, amendes, frais de stage ou de supervision, etc. (450)	34 278	454 553	2 976 291	0	0	0	0		3 465 122	9
10 Locations et ventes de biens et services aux étudiants (461)	2 051 442	0	0	0	0	0	0		2 051 442	10
11 Total des produits provenant des étudiants	9 311 571	454 553	3 029 587	\$	5 588	349 422	\$	\$	13 150 721	11
12 Subventions du Ministère (515)	---	0	37 609 108	---	0	0	---		37 609 108	12
13 Autres subventions provinciales (405, 410, 495)	8 215	0	0	0	0	0	0		8 215	13
14 Subventions du gouvernement du Canada (415, 420)	340 148	0	0	0	1 045	0	0		341 193	14
15 Autres produits et aides des gouvernements autres que ceux du Québec et du Canada (425, 426, 427)	190 315	251	302 881	16 065	0	0	0		509 513	15
16 Total des subventions	538 679	251	37 911 989	16 065	1 045	\$	\$	\$	38 468 029	16
17 Intérêts et dividendes (435)	---	---	128 880	---	0	0	0		128 880	17
18 Intérêts sur les avances interfonds (440)	---	---	0	---	---	---	---		\$ 18	18
19 Produits provenant du fonds de dotation (445)	---	---	0	---	0	0	0		\$ 19	19
20 Produits provenant d'une fondation (446)	0	0	5 000	0	0	0	0		5 000	20
21 Subventions et dons non gouvernementaux (430)	13 970	0	3 288	0	0	0	0		17 258	21
22 Gains sur vente de placement (526)	---	---	0	---	---	---	---		\$ 22	22
23 Recouvrement des coûts indirects (465)	17 213	0	128 084	---	344 834	0	0		490 131	23
24 Ventes externes (460)	9 857	150	0	16 599	763 577	6 486	3 666		800 336	24
25 Autres produits (466, 470)	305	80 384	97 478	1 146 190	2 400	0	0		1 326 757	25
26 Total des produits autres	41 345	80 534	362 731	1 162 788	1 110 812	6 486	3 666	\$	2 768 362	26
27 TOTAL DES PRODUITS	9 891 594 \$	535 338 \$	41 304 307 \$	1 178 854 \$	1 117 444 \$	355 908 \$	3 666 \$	- \$	54 387 112 \$	27

Télé-université
Charges par fonction - Fonds de fonctionnement
de l'exercice terminé le 30 avril 2020

Annexe 2

	Enseignement/ Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments Détail Annexe 15	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
1 Masses salariales										1
2 Direction	425 180	223 773	1 132 211	69 090	110 869	87 955	0		2 049 078	2
3 Gérance	0	0	0	0	0	0	0		\$	3
4 Enseignants-chercheurs	10 873 170	0	16 786	0	113 598	0	0		11 003 554	4
5 Chargés de cours	0	0	0	0	0	0	0		\$	5
6 Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	4 505 128	0	172 355	0	35 536	0	0		4 713 019	6
7 Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	137 575	0	0	0	0	0	0		137 575	7
8 Personnel professionnel non enseignant	4 532 435	1 478 722	2 415 749	180 891	313 399	262 821	0		9 184 016	8
9 Personnel de soutien technique	1 496 875	1 355 843	1 086 799	186 652	132 068	132 337	0		4 390 576	9
10 Personnel de soutien de bureau	2 011 113	284 135	1 400 537	305 634	192 449	145 029	0		4 338 897	10
11 Personnel de métier et ouvrier	0	0	0	0	0	0	0		\$	11
12 Avantages sociaux (700) - Complétez l'annexe 14	4 990 579	779 224	1 513 617	156 193	189 729	145 856	0		7 775 199	12
13 Total des masses salariales et des avantages sociaux	28 972 054	4 121 698	7 738 055	898 460	1 087 648	773 998	\$	\$	43 591 913	13
14 Avantages sociaux futurs (704)	---	---	---	---	---	---	---	(104 000)	(104 000)	14
15 Variation de la provision heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages	0	0	0	0	0	0	0		\$	15
16 Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	0	0	776	0	0	0	0		776	16
17 Stagiaires Postdoctoraux (706)	19 572	0	0	0	0	0	0		19 572	17
18 Formation et perfectionnement (710)	50 792	57 273	23 877	2 753	13 385	5 306	0		153 385	18
19 Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	361 787	9 500	96 446	3 936	6 785	7 632	0		476 086	19
20 Bourses (735)	10 910	0	1 550	0	0	7 106	0		19 566	20
21 Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	292 576	260	233 601	0	1 040	812	0		528 289	21
22 Fournitures et matériel (745)	317 246	147 622	40 806	27 480	13 637	9 386	0		556 176	22
23 Coûts des marchandises vendues (755)	1 332 471	0	0	12	0	0	0		1 332 483	23
24 Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	435 946	472 135	1 153 892	290 742	1 964	0	5 569		2 360 248	24
25 Volumes et périodiques (750)	27 864	31 772	2 022	0	0	0	0		61 658	25
26 Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	52	479 355	0	357 065	0	0	0		836 472	26
27 Locations de locaux et de bâtiments (840, 845)	0	0	0	1 398 522	0	0	0		1 398 522	27
28 Location-exploitation (830)	4 659	42 526	0	5 414	0	0	0		52 599	28
29 Pertes sur vente de placements (886)	0	0	0	0	0	0	0		\$	29
30 Biens sous le seuil de capitalisation (892)	11 854	1 463	0	5 656	0	2 617	0		21 590	30
31 Biens de nature non capitalisable (893)	0	0	0	0	0	0	0		\$	31
32 Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853)	5 400	(900)	302 172	0	0	0	0		306 672	32
33 Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	0	0	0	0	0	0	0		\$	33
34 Autres charges (860, 870)	0	0	505 426	0	0	1 560	0		506 986	34
35 Total des charges autres	2 871 128	1 241 006	2 350 568	2 091 579	36 811	34 418	5 569	(104 000)	8 527 078	35
36 Virements interfonctions (877)	(76 777)	(370 392)	0	0	0	447 169	0		\$	36
37 Ventes internes (878)	0	0	0	0	0	0	0		\$	37
38 Gains et pertes latents (879)	0	0	0	0	0	0	0		\$	38
39 Total avant éléments extraordinaires	31 766 405	4 992 311	10 088 623	2 990 038	1 124 459	1 255 585	5 569	(104 000)	52 118 991	39
40 Éléments extraordinaires (880)	0	0	0	0	0	0	0		\$	40
41 TOTAL DES CHARGES	31 766 405 \$	4 992 311 \$	10 088 623 \$	2 990 038 \$	1 124 459 \$	1 255 585 \$	5 569 \$	(104 000) \$	52 118 991 \$	41

Produits par fonction - Fonds avec restrictions
de l'exercice terminé le 30 avril 2020

de l'exercice terminé le 30 avril 2020

		Enseignement/ Recherche	Enseignement	Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total		
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11		
1	Subvention du Ministère (515)	166 802	0	0	0	54 258	0	180 755	273 612	0		675 427	1	
2	Autres subventions provinciales (405, 410, 495)	564 044	0	0	0	46 097	0	269 210	0	0		879 351	2	
3	Subventions du gouvernement du Canada (415, 420)	843 905	0	0	0	0	0	0	0	0		843 905	3	
4	Autres produits et aides des gouvernements que ceux du Québec et du Canada (425, 426, 427)	387 975	0	0	0	0	0	822	0	0		388 797	4	
5	Total des subventions	1 962 726	\$	\$	\$	100 355	\$	450 787	273 612	\$	\$	2 787 480	5	
6	Intérêts et de dividendes (435)	0	0	0	0	0	0	0	0	0		\$ 6		
7	Intérêts sur les avances interfonds (440)	---	---	---	---	0	---	---	---	---		\$ 7		
8	Produits provenant du fonds de dotation (445)	0	0	0	0	0	0	0	0	0		\$ 8		
9	Produits provenant d'une fondation (446)	0	0	0	0	0	0	0	0	0		\$ 9		
10	Subventions et dons non gouvernementaux (430)	84 537	0	0	0	0	0	28 504	0	0		113 041	10	
11	Gains sur vente de placements (526)	---	---	---	---	0	---	---	---	---		\$ 11		
12	Ventes externes (460)	0	0	0	0	0	0	0	0	0		\$ 12		
13	Autres produits (466, 470)	0	0	0	0	0	0	0	0	0		\$ 13		
14	Total des produits autres	84 537	\$	\$	\$	\$	\$	28 504	\$	\$	\$	113 041	14	
15	TOTAL DES PRODUITS	2 047 263	\$	- \$	- \$	- \$	100 355 \$	- \$	479 291 \$	273 612 \$	- \$	- \$	2 900 522 \$	15

Télé-université
Charges par fonction - Fonds avec restrictions
de l'exercice terminé le 30 avril 2020

		Enseignement/ Recherche	Enseignement	Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total	
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	
1	Masses salariales												1
2	Direction	0	0	0	0	0	0	210	0	0		210	2
3	Gérance	0	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	3
4	Enseignants-chercheurs	20 094	0	0	0	0	0	18 000	0	0		38 094	4
5	Chargés de cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	5
6	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	186 655	0	0	0	0	0	2 744	0	0		189 399	6
7	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	835 135	0	0	0	0	0	0	833	0		835 968	7
8	Personnel professionnel non enseignant	277 463	0	0	0	754	0	37 773	152 717	0		468 707	8
9	Personnel de soutien technique	87 126	0	0	0	0	0	17 350	0	0		104 475	9
10	Personnel de soutien de bureau	6 873	0	0	0	0	0	10 201	29 755	0		46 830	10
11	Personnel de métier et ouvrier	0	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	11
12	Avantages sociaux (700) - Complétez l'annexe 14	141 134	0	0	0	0	0	15 752	34 211	0		191 097	12
13	Total des masses salariales et des avantages sociaux	1 554 480	\$	\$	\$	754	\$	102 030	217 517	\$	\$	1 874 781	13
14	Variation de la provision heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	0	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	14
15	Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	0	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	15
16	Stagiaires postdoctoraux (706)	81 261	0	0	0	0	0	0	0	0		81 261	16
17	Formation et perfectionnement (710)	195	0	0	0	0	0	0	0	0		195	17
18	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	181 145	0	0	0	23 414	0	144	120	0		204 823	18
19	Bourses (735)	0	0	0	0	0	0	0	4 219	0		4 219	19
20	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	22 076	0	0	0	0	0	0	1 500	0		23 576	20
21	Fournitures et matériel (745)	19 756	0	0	0	(6 951)	0	3 830	627	0		17 262	21
22	Coûts des marchandises vendues (755)	0	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	22
23	Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	171 720	0	0	0	19 799	0	1 068	2 130	0		194 716	23
24	Volumes et périodiques (750)	2 572	0	0	0	0	0	0	0	0		2 572	24
25	Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	194	0	0	0	0	0	0	0	0		194	25
26	Location de locaux et de bâtiments (840, 845)	1 096	0	0	0	0	1 161	0	0	0		2 257	26
27	Location exploitation (830)	372	0	0	0	0	0	0	0	0		372	27
28	Transfert de coûts indirects (865)	98 392	0	0	0	0	0	344 834	46 905	0		490 131	28
29	Pertes sur vente de placements (886)	0	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	29
30	Biens sous le seuil de capitalisation (892)	2 167	0	0	0	0	0	1 401	594	0		4 162	30
31	Biens de nature non capitalisable (893)	0	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	31
32	Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853)	0	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	32
33	Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	0	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	33
34	Autres charges (860, 870)	0	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	34
35	Total des charges autres	580 945	\$	\$	\$	36 262	1 161	351 277	56 095	\$	\$	1 025 741	35
36	Virements interfonctions (877)	0	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	36
37	Ventes internes (878)	0	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	37
38	Gains et pertes latents (879)	0	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	38
39	Total avant éléments extraordinaires	580 945	\$	\$	\$	36 262	1 161	351 277	56 095	\$	\$	1 025 741	39
40	Éléments extraordinaires (880)	0				0	0	0	0			\$	40
41	TOTAL DES CHARGES	2 135 425	- \$	- \$	- \$	37 016	1 161	453 307	273 612	- \$	- \$	2 900 522	41

5 État du traitement des membres du personnel de direction

Annexe 3					
Nom de l'établissement :	TÉLÉ-UNIVERSITÉ				
FORMULAIRE DE DÉCLARATION					
État du traitement 2019-2020					
requis en vertu des articles 4.3 à 4.5 de la					
Loi sur les établissements d'enseignement					
de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)					
Ministère de l'Enseignement supérieur					
Juillet 2020					

Nom de l'établissement : TÉLÉ-UNIVERSITÉ

TABLEAU 2 - Traitement imposable des autres catégories de personnel de direction ⁽¹⁾

Catégorie de personnel	Effectif total de la catégorie ⁽²⁾	Valeur des éléments composant le traitement imposable (en \$)		
		Étendue du traitement	Salaire de base	Autres éléments du traitement imposable
Personnel de direction des composantes de l'établissement, tel que défini au paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 4.5 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)	7,56	Le plus élevé	145 967 \$	11 320 \$
		Moyenne	128 332 \$	8 362 \$
		Le moins élevé	86 426 \$	944 \$
Personnel de direction des services	8,61	Le plus élevé	128 383 \$	20 522 \$
		Moyenne	120 696 \$	8 485 \$
		Le moins élevé	101 314 \$	1 117 \$
Personnel de gérance des emplois de soutien	0	Le plus élevé	- \$	- \$
		Moyenne	- \$	- \$
		Le moins élevé	- \$	- \$

⁽¹⁾ Éléments de l'état du traitement requis en vertu des articles 4.3 à 4.5 de la Loi sur les établissements de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)

⁽²⁾ Effectif total de chaque catégorie en équivalence en temps plein (EETP)

Nom de l'établissement :	TÉLÉ-UNIVERSITÉ				

TABLEAU 3 - Valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et des frais remboursés ⁽¹⁾**1^{re} partie : Personnel de direction supérieure**

Nom, Prénom	Titre du poste occupé	Allocations et frais remboursés	
		Nombre de mois dans la fonction	Valeur (en \$)
Bélanger, Josée	Directrice des services administratifs	12	2 611 \$
Brassard, Caroline	Directrice de l'enseignement et de la recherche	7	4 702 \$
Carle, Julie	Directrice des affaires externes et secrétaire générale	12	3 290 \$
Carle, Marc-André	Directeur de l'enseignement et de la recherche	5	1 890 \$
Laflamme, Lucie	Directrice générale	1	337 \$
Noël, Martin (Ann.III, note 1)	Directeur général	1	- \$
Roy, André G. (Ann.III, note 2)	Directeur général par intérim	11	6 760 \$
Autre membre de la direction visé par la loi			
Mathier, Louis (Ann.III, note 3)	Directeur du service des études	2	- \$
Tardif, Marc	Directeur du service des études	10	4 174 \$

2^e partie : Autres catégories de personnel de direction

Catégorie de personnel	Effectif concerné par un remboursement ⁽²⁾	Allocations et frais remboursés	
		Étendue des frais remboursés	Valeur (en \$)
Personnel de direction des composantes de l'établissement, tel que défini au paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 4.5 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)	5,47	Le plus élevé	1 631 \$
		Moyenne	898 \$
		Le moins élevé	15 \$
Personnel de direction des services	8,33	Le plus élevé	11 624 \$
		Moyenne	3 926 \$
		Le moins élevé	1 409 \$
Personnel de gérance des emplois de soutien		Le plus élevé	
		Moyenne	
		Le moins élevé	

⁽¹⁾ Éléments de l'état du traitement requis en vertu des articles 4.3 à 4.5 de la Loi sur les établissements de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)⁽²⁾ Effectif concerné par un remboursement de chaque catégorie en équivalence en temps plein (EETP)

				État du traitement					Annexe I
Établissement :	TÉLÉ-UNIVERSITÉ								
Année financière :	2019-2020								
<u>Composantes du traitement imposable applicables en sus du salaire de base pour le personnel de direction supérieure :</u>									
✓ Coûts assumés par l'Université pour des régimes privés d'assurance dont la valeur est imposable pour l'employé :									
o assurance médicament;									
o assurance vie;									
o assurance mutilation.									
✓ Avantage imposable lié aux frais de stationnement à un coût moindre que la valeur au marché;									
✓ Allocation automobile;									
✓ Cotisation professionnelle;									
✓ Remboursement d'activité physique;									
✓ Forfaitaire fondé sur le rendement;									
Madame Julie Carle a reçu un forfaitaire de 47\$.									
<u>Composantes et coûts pour le directeur général :</u>									
<u>Monsieur Martin Noël</u>									
✓ Coûts assumés par l'université pour des régimes privés d'assurance dont la valeur est imposable pour l'employé :									
o assurance médicament : 255\$									
o assurance vie et mutilation : 1\$									
✓ Allocation automobile : 250\$									
<u>Madame Lucie Laflamme</u>									
✓ Coûts assumés par l'université pour des régimes privés d'assurance dont la valeur est imposable pour l'employé :									
o assurance médicament : 323\$									
o assurance vie et mutilation : 1\$									
✓ Allocation automobile : 250\$									

				État du traitement								Annexe II	
Établissement :		TÉLÉ-UNIVERSITÉ											
Année financière :		2019-2020											
CADRES SUPÉRIEURS													
Admissibilité à l'indemnité de départ													
Matricule	Nom	Prénom	Titre et périodes	Admissibilité à une indemnité de départ (4 années en continu)	Indemnité de départ utilisée (*)	Valeur monétaire de l'indemnité de départ au 30 avril 2019	Départ de la Télug						
010199	Noël	Martin	Directeur général : du 17-août-2016 au 2-juin-2019 Directeur général (intérim) : du 16-nov-2015 au 16-août-2016 Directeur des affaires académiques : du 28-avr-2010 au 16-août-2016	Admissible depuis le 28-avr-2014		193 434 \$							
(*) L'indemnité annuelle correspond au salaire annuel du cadre au moment où il décide de se prévaloir de son indemnité de départ.													

				État du traitement			Annexe III	
Établissement :	TÉLÉ-UNIVERSITÉ							
Année financière :	2019-2020							
<u>Notes complémentaires</u>								
1) Membre de la direction détenant un droit d'indemnité non exercé pendant l'année financière 2018-2019 équivalant à une année de traitement soit 193 434\$.								
Monsieur Noël a été provisoirement relevé de ses fonctions à partir du 27 juillet 2018 et ce pour une durée indéterminée. Le 31 mai 2019, nous apprenions que Monsieur Noël quittait ses fonctions de Directeur général et qu'il réintégrait le corps d'emploi professoral.								
2) Membre de la direction supérieure par intérim à partir du 1er août 2018 en remplacement de Monsieur Martin Noël relevé provisoirement de ses fonctions.								
Monsieur Roy est un salarié du siège social de l'Université du Québec et son salaire a été financé à 100% par le programme de mobilité des cadres supérieurs pour la période du 1er mai 2019 au 31 décembre 2019. Du 1er janvier 2020 au 29 mars 2020, l'Université TÉLUQ a remboursé au siège social le salaire de M. Roy et ce jusqu'à l'arrivée de la nouvelle Directrice générale.								
3) Monsieur Louis Mathier a quitté pour la retraite le 30 juin 2019 et il a par le fait même exercé son droit à recevoir une indemnité de départ.								
Il était admissible à cette indemnité depuis le 31 mai 2016 toutefois cette divulgation n'avait pas été inscrite à l'état du traitement l'an dernier car M. Mathier était régi par un autre protocole que celui des cadres supérieurs du réseau de l'Université du Québec.								
Il était plutôt régi par le protocole du personnel cadre de la Télé-Université alors nous avons considéré que cette divulgation ne s'appliquait pas à son cas.								
Après validation auprès du MEES, nous avons obtenu l'information que cette information devait être divulguée.								
Voici les différents postes que M. Mathier a occupé au sein de la Télé-Université dans des fonctions de cadre supérieur:								
	Directeur du service des études			08-04-2015 au 30-06-2019				
	Directeur du service des études par intérim			02-04-2014 au 07-04-2015				
	Directeur Dev. Technologique et Services académiques			21-02-2012 au 01-04-2013				
	Directeur du service des études			28-04-2010 au 20-02-2012				
	Directeur de l'enseignement et de la recherche par intérim			25-11-2008 au 27-04-2010				
	Directeur du service des études			09-06-2004 au 24-11-2008				
	Congé sans solde du 02-04-2013 au 01-04-2014							
<u>Indemnité de transition:</u>								
Monsieur Martin Noël a été Directeur général par intérim du 16 novembre 2015 au 16 août 2016 et Directeur général du 17 août 2016 au 2 juin 2019. Par la suite, il est demeuré à l'emploi de notre établissement et il occupe un poste de professeur. Présentement, il est en congé sans traitement du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020.								
Il a été compensé en totalité pour la différence salariale entre son nouvel emploi et celui qu'il occupait comme cadre supérieur. Dans son salaire de base, cette indemnité est de 69 598\$, toutefois le coût de cette indemnité pour l'établissement en 2019-2020 est de 40 688 \$.								

				État du traitement			Annexe IV					
Établissement :	TÉLÉ-UNIVERSITÉ											
Année financière :	2019-2020											
	Référence : Nouvelle version de l'Annexe 6-A conforme à la règle budgétaire 5.11, adoptée par le Conseil du trésor le 15 mai 2018, portant sur les conditions d'encadrement de la rémunération des membre du personnel de direction supérieure.											
	Ces documents sont annexés au rapport.											
Modifié le 14-05-2016	Version de l'Annexe 6-A antérieure à l'adoption, par le Conseil du trésor le 15 mai 2018, de la règle budgétaire 5.11 portant sur les conditions d'encadrement de la rémunération des membres du personnel de direction supérieure.											
Modifié le 24-11-2018	Nouvelle version de l'Annexe 6-A conforme à la règle budgétaire 5.11, adoptée par le Conseil du trésor le 15 mai 2018, portant sur les conditions d'encadrement de la rémunération des membres du personnel de direction supérieure											
Modifié le 25-11-2017	Version du règlement antérieure à l'adoption par le Conseil du trésor, le 15 mai 2018, de la règle budgétaire 5.11 portant sur les conditions d'encadrement de la rémunération des membres du personnel de direction supérieure.											
Modifié le 24-11-2018	Nouvelle version du règlement conforme à la règle budgétaire 5.11, adoptée par le Conseil du trésor le 15 mai 2018, portant sur les conditions d'encadrement de la rémunération des membres du personnel de direction supérieure.											
Juin 2005	Protocole du personnel cadre de la Télé-Université.											

6 Indicateur de l'Université du Québec – Université TÉLUQ

Indicateurs de suivi des affaires universitaires

Assemblée nationale – Commission de la culture et de l'éducation

Nomde l'établissement :Télé-université											Date :2020-10-06			
I.Éléments d'information											Page 1de 8			
II.Observations											III. Remarques			
INDICATEURS –EFFECTIFS ÉTUDIANTS ET ENSEIGNANTS														
Année universitaire (Effectif au trimestre d'automne)														
	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020*		
Étudiant														
1	Effectifétudiant équivalent à temps plein (EEETP) total	EEETP	3481,81	3520,55	3413,93	3684,81	3444,78	3782,81	3779,34	4081,18	5176,28	3679,94	3168,93	EEETP 2019-2020: Données définitives provenant du système PRISME(UQ)
2	EEETPau 1er cycle	EEETP	3200,17	3267,43	3174,00	3416,10	3196,97	3500,00	3501,03	3775,20	4831,13	3325,83	2822,13	
3	EEETPau 2e cycle	EEETP	275,07	248,92	235,75	255,41	237,26	273,28	274,01	302,25	340,09	348,53	339,53	
4	EEETPau 3e cycle	EEETP	6,58	4,20	4,18	13,30	10,55	9,53	4,30	3,73	5,05	5,58	7,27	*Données provisoires extraites du système GDEU en date du 14 septembre 2020.
5	Effectifétudiant total	n	7554	7764	7310	7303	6894	7224	7075	7442	8942	7172	7282	
6	Effectifétudiant au 1er cycle à temps plein	n	541	561	514	591	505	732	874	890	2084	465	513	
7	Effectifétudiant au 1er cycle à temps partiel	n	6261	6530	6167	6062	5724	5745	5509	5682	5818	5652	5649	
8	Effectifétudiant au 1er cycle	%	90,05%	91,33%	91,40%	91,10%	90,35%	89,66%	90,22%	88,31%	88,37%	85,29%	84,62%	
9	Effectifétudiant au 2e cycle	n	746	667	625	640	655	739	681	859	1031	1044	1112	
10	Effectifétudiant au 2e cycle	%	9,88%	8,59%	8,55%	8,76%	9,50%	10,23%	9,63%	11,54%	11,53%	14,56%	15,27%	
11	Effectifétudiant au 3e cycle	n	6	€	4	10	10	€	11	11	€	11	8	
12	Effectifétudiant au 3e cycle	%	0,08%	0,08%	0,05%	0,14%	0,15%	0,11%	0,16%	0,15%	0,10%	0,15%	0,11%	
13	Effectifétudiant internationaux	n	43	44	66	56	52	48	69	61	61	47	58	
14	Effectifétudiant internationaux	%	0,57%	0,57%	0,90%	0,77%	0,75%	0,66%	0,98%	0,82%	0,68%	0,66%	0,80%	
15	Étudiantsd'universités québécoises à l'étranger	n	27	€	13	18	15	€	€	€	€	7	5	
16	Stagiaires postdoctoraux	n	2	9	5	4	5	2	6	5	8	15	15	
17	Résidentsen médecine	n	0	0	0	0	0	0	0	0	13	0	3	
Enseignants-chercheurs														
18	Nombrede professeurs récemment embauchés	n	n.d.	n.d.	n.d.	5	4	5	6	5	81	95	95	
19	Hommes	n	n.d.	n.d.	n.d.	3	1	4	5	3	24	8	7	
20	Femmes	n	n.d.	n.d.	n.d.	2	3	1	1	2	57	3	4	
21	Nombrede professeurs au 1er octobre (total)	n	n.d.	n.d.	n.d.	66	63	66	65	67	10			
22	Nombrede professeurs réguliers	n	n.d.	n.d.	n.d.	62	62	63	64	66	6	7	6	
23	Hommes	n	n.d.	n.d.	n.d.	37	38	37	38	36	4	12	10	
24	Femmes	n	n.d.	n.d.	n.d.	25	24	26	26	30	n.a.	n.a.	n.a.	
25	Nombrede professeurs non réguliers	n	n.d.	n.d.	n.d.	4	1	3	1	1	n.a.	n.a.	n.a.	
26	Hommes	n	n.d.	n.d.	n.d.	2	1	2	1	1	n.a.	n.a.	n.a.	
27	Femmes	n	n.d.	n.d.	n.d.	2	1	1	1	1	5,16	4,40	4,40	
28	Nombrede chargés de cours au 1er octobre	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.			
29	Hommes	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	97,56			
30	Femmes	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	12,84			
31	Nombremoyen de cours par professeur	n	n.d.	n.d.	n.d.	5,85	6,29	6,15	6,17	6,12	63,90			
32	Nombremoyen de cours par chargé de cours	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	100			
33	Ratioétudiants au 1er cycle / professeur	n	n.d.	n.d.	n.d.	100,80	98,87	98,14	98,20	n.a.	0			
34	Ratioétudiants aux 2e et 3e cycles / professeur	n	n.d.	n.d.	n.d.	9,85	10,56	11,32	10,65	98,09	0			
35	RatioEEETP / professeur	EEETP	n.d.	n.d.	n.d.	55,83	54,68	57,32	58,14	12,99				
36	Coursdonnés par les professeurs	%	n.d.	n.d.	n.d.	100	100	100	100	60,91				
37	Coursdonnés par les chargés de cours	%	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	100				
38	Coursdonnés par d'autres catégories d'enseignants	%	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0				

		Année universitaire (Effectif par secteur disciplinaire et sexe, au 1er octobre de l'année universitaire)											
		Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020 ^p
	Professeurs selon le secteur disciplinaire												
39	Hommes	n	n.d.	n.d.	n.d.	39	38	39	39	36	47	51	52
40	Sciences de la santé	n	n.d.	n.d.	n.d.	1	1				2	2	2
41	Sciences pures	n	n.d.	n.d.	n.d.	3	3	3	3	2	7	7	7
42	Sciences appliquées	n	n.d.	n.d.	n.d.	6	6	6	6	6			
43	Arts	n	n.d.	n.d.	n.d.						4	4	4
44	Lettres	n	n.d.	n.d.	n.d.	4	4	4	4	4	12	14	13
45	Sciences humaines	n	n.d.	n.d.	n.d.	9	9	10	10	10	7	7	8
46	Éducation	n	n.d.	n.d.	n.d.	5	5	6	5	4	1	1	1
47	Droit	n	n.d.	n.d.	n.d.	1			1	1	13	16	17
48	Administration	n	n.d.	n.d.	n.d.	10	10	10	10	9	1		
49	Autres	n	n.d.	n.d.	n.d.								
50	Femmes	n	n.d.	n.d.	n.d.	27	25	27	26	31	34	44	43
51	Sciences de la santé	n	n.d.	n.d.	n.d.	1	1	1	1	1	1	1	1
52	Sciences pures	n	n.d.	n.d.	n.d.	1	1	1	1	1	1	1	1
53	Sciences appliquées	n	n.d.	n.d.	n.d.		2	2	2	2	2	2	2
54	Arts	n	n.d.	n.d.	n.d.								
55	Lettres	n	n.d.	n.d.	n.d.	1				1	1	3	3
56	Sciences humaines	n	n.d.	n.d.	n.d.	3	3	3	3	3	6	12	11
57	Éducation	n	n.d.	n.d.	n.d.	9	8	8	7	9	9	8	8
58	Droit	n	n.d.	n.d.	n.d.								
59	Administration	n	n.d.	n.d.	n.d.	12	10	12	12	14	14	17	17
60	Autres	n	n.d.	n.d.	n.d.								
61	Total	n	n.d.	n.d.	n.d.	66	63	66	65	67	81	95	95
62	Sciences de la santé	n	n.d.	n.d.	n.d.	2	2	1	1	1	1	1	1
63	Sciences pures	n	n.d.	n.d.	n.d.	4	4	4	4	3	3	3	3
64	Sciences appliquées	n	n.d.	n.d.	n.d.	6	8	8	8	8	9	9	9
65	Arts	n	n.d.	n.d.	n.d.								
66	Lettres	n	n.d.	n.d.	n.d.	5	4	4	4	5	5	7	7
67	Sciences humaines	n	n.d.	n.d.	n.d.	12	12	13	13	13	18	26	24
68	Éducation	n	n.d.	n.d.	n.d.	14	13	14	12	13	16	15	16
69	Droit	n	n.d.	n.d.	n.d.	1			1	1	1	1	1
70	Administration	n	n.d.	n.d.	n.d.	22	20	22	22	23	27	33	
71	Autres	n	n.d.	n.d.	n.d.						34		

		Année universitaire (Effectif par secteur disciplinaire et sexe, au 1er octobre de l'année universitaire)											
		Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020 ^p
Chargés de cours selon le secteur disciplinaire													
72	Hommes	n	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		
73	Sciences de la santé	n	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		
74	Sciences pures	n	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		
75	Sciences appliquées	n	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		
76	Arts	n	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		
77	Lettres	n	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		
78	Sciences humaines	n	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		
79	Éducation	n	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		
80	Droit	n	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		
81	Administration	n	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		
82	Autres	n	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		
83	Femmes	n	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
84	Sciences de la santé	n	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
85	Sciences pures	n	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
86	Sciences appliquées	n	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
87	Arts	n	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
88	Lettres	n	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
89	Sciences humaines	n	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
90	Éducation	n	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
91	Droit	n	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
92	Administration	n	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
93	Autres	n	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
94	Total	n	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
95	Sciences de la santé	n	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
96	Sciences pures	n	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
97	Sciences appliquées	n	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
98	Arts	n	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
99	Lettres	n	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
100	Sciences humaines	n	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
101	Éducation	n	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
102	Droit	n	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
103	Administration	n	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
104	Autres	n	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
n.d. Données non disponibles													
n.a. Données non applicables													
Notes méthodologiques													
Enseignants-chercheurs, professeurs et chargés de cours :													
1. Sources de données													
EnquêteSYSPER, fichiers de déclaration finaux, 2012-2013 à 2018-2019, septembre 2020.													
EnquêteSYSPER, fichiers de déclaration provisoires, 2019-2020, septembre 2020.													
2. Sélection de la population des enseignants-chercheurs													
Conformément aux définitions exprimées par la Commission parlementaire à l'onglet "Définitions et informations", nous avons retenu les « professeurs et chercheurs avec rang académique au 1er octobre, incluant ceux qui exercent des fonctions administratives telles que directeur de département ou de module. Les professeurs occupant des postes de la direction académique, tels que doyens ou vice-doyens, ne sont pas comptabilisés ici. [...] Les professeurs en congé (sans solde, maladie, parental, de perfectionnement ou sabbatique) font partie des effectifs. Les professeurs invités sont également comptabilisés. Uniquement les professeurs avec une rémunération de base au 1er octobre sont dénombrés ». Ceci inclut autant les professeurs à temps plein et à temps partiel, ainsi que les professeurs réguliers, contractuels et substitués au 1er octobre de chaque année.													
3. Nombre de professeurs récemment embauchés													
Afin d'éviter les biais liés à la date d'embauche dans l'établissement sur un poste autre que celui de professeur, c'est une recherche par matricule qui a été utilisée aux fins de comptabilisation des nouveaux professeurs embauchés. Si le matricule d'un professeur n'est pas retrouvé dans l'année financière précédente comme professeur, directeur académique ou cadre supérieur, il est alors comptabilisé comme un professeur récemment embauché. Si le professeur occupait un emploi de directeur académique ou de cadre supérieur pendant l'année financière précédente, il ne compte pas comme un professeur récemment embauché, puisqu'il y a de fortes chances qu'il ait été professeur avant d'obtenir ces fonctions. Si un professeur était plutôt stagiaire postdoctoral l'année précédente, il sera comptabilisé comme un professeur récemment embauché. Les professeurs invités sont retirés du calcul, tel que stipulé dans la définition fournie dans l'onglet "Définitions et informations".													
4. Sélection de la population des chargés de cours													
Conformément aux définitions exprimées par la Commission parlementaire à l'onglet "Définitions et informations", nous avons retenu uniquement les chargés de cours qui, au 1er octobre, recevaient une rémunération de base, autre qu'une rétroactivité, pour une activité d'enseignement listée dans le système GDEU. La TELUQ n'employant pas de chargés de cours, la valeur "n.a." a été appliquée à cette section.													
5. Nombre moyen de cours par chargé de cours													
Cet élément a été calculé uniquement à partir de la population des chargés de cours identifiée précédemment et du nombre d'heures liées aux activités GDEU qui leur étaient attribuées au 1er octobre, dans la perspective où une charge d'enseignement équivaut à 45 heures. Cet élément est toutefois à revoir par les universités, le système de paie n'étant pas le plus détaillé pour déterminer la charge d'enseignement. Puisque cet élément existait déjà dans l'ancienne grille de la Loi 95, nous suggérons aux établissements de se référer à ce qui était fait à l'interne auparavant pour cette ligne, tout comme les lignes 31 et 36 à 38, pour lesquelles nous ne disposons d'aucune donnée. La TELUQ n'employant pas de chargés de cours, la valeur "n.a." a été													

6. Attribution des secteurs disciplinaires												
La répartition des professeurs par famille disciplinaire a été réalisée à partir du code CLARDER de la principale discipline d'enseignement attribué par les établissements à chacun de leurs professeurs dans le SYSPER. Les CLARDER ont été convertis vers un CLASS correspondant, puis vers le secteur disciplinaire établi par la Commission dans l'onglet "Table de conversion". Si un CLARDER non documenté était rencontré, la discipline liée au département était utilisée aux fins de classification. Les professeurs apparaissant dans la discipline «Autres» sont ceux dont le CLARDER et le département sont plurisectoriels.												
La répartition des chargés de cours par famille disciplinaire, pour sa part, est déterminée sur la base du nombre d'heures liées aux activités GDEU qui leurs étaient attribuées au 1er octobre. Un CLARDER étant associé à chaque cours, il a été converti vers un CLASS et ensuite vers le secteur disciplinaire établi par la Commission dans l'onglet "Table de conversion". Le secteur disciplinaire retenu est celui cumulant le plus grand nombre d'heures d'enseignement pour les activités GDEU identifiées au 1er octobre. Si un même nombre d'heures était cumulé dans plus d'un secteur disciplinaire, la priorité a été accordée selon la hiérarchie présentée dans la grille. La TÉLUQ n'employant pas de chargés de cours, la valeur "n.a." a été appliquée à cette section.												
7. Déclinaison selon le genre et total												
Les individus non genrés ou pour lesquels le genre n'est pas documenté au système sont exclus des répartitions homme/femme, mais font partie des totaux.												
* Les données sur le personnel pour l'année 2019-2020 sont provisoires, n'ayant fait l'objet d'aucune reddition de compte et n'ayant donc fait l'objet d'aucune approbation de diffusion par l'établissement.												

Nom de l'établissement : Télé-université												Date : 2020-10-06					
I. Éléments d'Information												II. Observations			III. Remarques		
INDICATEURS - EFFECTIFS ETUDIANTS																	
Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)																	
1er cycle - Baccalauréat		Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020*				
105	Hommes	n	363	363	383	480	446	464	416	387	398	367	393				
106	Sciences de la santé	n															
107	Sciences pures	n															
108	Sciences appliquées	n	2	1	3	7	9	7	7	6	7	7	33				
109	Arts	n															
110	Lettres	n								3		4	5				
111	Sciences humaines	n	26	27	34	44	29	32	29	30	23	18	18				
112	Education	n	15	14	20	18	15	12	12	13	13	10	11				
113	Droit	n															
114	Administration	n	244	248	258	343	315	315	284	263	291	258	254				
115	Autres	n	76	73	68	68	77	88	83	72	64	60	72				
116	Femmes	n	302	376	376	1 120	1 128	1 168	1 088	1 087	1 088	1 066	1 071				
117	Sciences de la santé	n															
118	Sciences pures	n															
119	Sciences appliquées	n	1	1		4	3	4	5	1	3	2	10				
120	Arts	n															
121	Lettres	n	1	1	2	1	3	4	19	28	21	32	28				
122	Sciences humaines	n	76	87	109	128	124	128	120	117	98	108	76				
123	Education	n	64	73	65	61	60	58	48	46	47	64	48				
124	Droit	n															
125	Administration	n	528	578	640	776	762	814	734	738	735	711	586				
126	Autres	n	132	135	159	150	177	158	143	167	165	138	223				
127	Total	n	1 165	1 238	1 358	1 600	1 674	1 620	1 484	1 484	1 487	1 412	1 484				
128	Sciences de la santé	n															
129	Sciences pures	n															
130	Sciences appliquées	n	3	2	3	11	12	11	12	7	10	9	43				
131	Arts	n															
132	Lettres	n	1	1	2	1	3	4	19	31	21	36	33				
133	Sciences humaines	n	102	114	143	172	153	160	149	147	121	126	94				
134	Education	n	79	87	85	79	75	70	60	59	60	74	59				
135	Droit	n															
136	Administration	n	772	826	898	1 119	1 077	1 129	1 018	1 001	1 026	969	940				
137	Autres	n	208	208	227	218	254	246	226	239	229	198	295				
Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)																	
1er cycle - Autres sanctions		Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020				
138	Hommes	n	1 636	1 686	1 427	1 381	1 246	1 316	1 406	1 442	1 824	1 319	1 283				
139	Sciences de la santé	n	15	17	19	20	25	15	24	21	10	16	22				
140	Sciences pures	n															
141	Sciences appliquées	n	124	172	140	119	120	137	119	128	157	149	135				
142	Arts	n															
143	Lettres	n	67	59	49	42	34	131	181	182	670	57	58				
144	Sciences humaines	n	100	103	89	88	80	73	83	93	82	83	88				
145	Education	n	27	17	16	11	14	19	20	24	21	20	16				
146	Droit	n											1				
147	Administration	n	356	358	795	771	673	686	773	754	745	729	762				
148	Autres	n	346	359	319	310	299	254	205	250	239	265	211				
149	Femmes	n	4 102	4 288	3 896	3 692	3 410	3 642	3 484	3 648	4 611	3 388	3 406				
150	Sciences de la santé	n	31	35	40	26	37	36	42	34	30	39	44				
151	Sciences pures	n															
152	Sciences appliquées	n	43	48	41	29	34	41	30	47	44	46	54				
153	Arts	n															
154	Lettres	n	287	275	193	189	172	321	453	492	1 292	257	211				
155	Sciences humaines	n	503	496	433	409	371	401	412	450	440	445	427				
156	Education	n	68	56	59	52	48	41	53	70	68	56	56				
157	Droit	n															
158	Administration	n	2 497	2 667	2 493	2 383	2 208	2 175	2 069	2 060	2 145	2 079	2 115				
159	Autres	n	573	681	637	604	540	527	435	493	492	464	498				
160	Total	n	6 837	6 863	6 323	6 063	4 866	4 867	4 889	6 088	6 436	4 706	4 888				
161	Sciences de la santé	n	46	52	59	46	62	51	66	55	40	55	66				

46

47

280	Autres	n	1										
281	Femmes	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
282	Sciences de la santé	n											
283	Sciences pures	n											
284	Sciences appliquées	n											
285	Arts	n											
286	Lettres	n											
287	Sciences humaines	n											
288	Education	n											
289	Droit	n											
290	Administration	n											
291	Autres	n											
292	Total	n	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	
293	Sciences de la santé	n											
294	Sciences pures	n											
295	Sciences appliquées	n											
296	Arts	n											
297	Lettres	n											
298	Sciences humaines	n											
299	Education	n											
300	Droit	n											
301	Administration	n											
302	Autres	n	1										
			Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)										
	Total (grades)	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
303	Hommes	n	388	387	418	629	487	506	471	464	480	428	466
304	Sciences de la santé	n											
305	Sciences pures	n											
306	Sciences appliquées	n	10	10	21	39	38	39	40	48	45	55	73
307	Arts	n											
308	Lettres	n								3		4	5
309	Sciences humaines	n	26	27	34	44	29	32	29	30	23	18	18
310	Education	n	32	29	35	35	28	31	35	38	37	31	32
311	Droit	n											
312	Administration	n	244	248	258	343	315	315	284	263	291	258	256
313	Autres	n	76	73	68	68	77	88	83	72	64	60	72
314	Femmes	n	832	806	1 007	1 161	1 172	1 211	1 121	1 166	1 124	1 180	1 166
315	Sciences de la santé	n											
316	Sciences pures	n											
317	Sciences appliquées	n	6	3	7	11	11	12	15	11	9	17	25
318	Arts	n											
319	Lettres	n	1	1	2	1	3	4	19	28	21	32	28
320	Sciences humaines	n	76	87	109	128	124	128	120	117	98	108	76
321	Education	n	89	102	90	85	95	95	90	94	94	124	111
322	Droit	n											
323	Administration	n	528	578	640	776	762	814	734	738	737	711	592
324	Autres	n	132	135	159	150	177	158	143	167	165	138	223
325	Total	n	1 220	1 293	1 423	1 880	1 669	1 716	1 692	1 608	1 684	1 668	1 611
326	Sciences de la santé	n											
327	Sciences pures	n											
328	Sciences appliquées	n	16	13	28	50	49	51	55	59	54	72	98
329	Arts	n											
330	Lettres	n	1	1	2	1	3	4	19	31	21	36	33
331	Sciences humaines	n	102	114	143	172	153	160	149	147	121	126	94
332	Education	n	121	131	125	120	123	126	125	132	131	155	143
333	Droit	n											
334	Administration	n	772	826	898	1 119	1 077	1 129	1 018	1 001	1 028	969	848
335	Autres	n	208	208	227	218	254	246	226	239	229	198	295
			Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)										
	Total (autres sanctions)	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
336	Hommes	n	1 790	1 786	1 818	1 642	1 433	1 497	1 698	1 837	2 141	1 629	1 627
337	Sciences de la santé	n	34	32	48	55	47	51	53	52	43	47	58
338	Sciences pures	n											

49

Nom de l'établissement : Télé-université																	Date : 2020-10-06
I. Éléments d'information		II. Observations															Page 3 de 8
INDICATEURS - RÉUSSITE ACADÉMIQUE		Formation de la cohorte des personnes nouvellement inscrites à temps plein au trimestre d'automne dans un diplôme de grade															III. Remarques
	Unité	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	
Taux de réussite des études de baccalauréat																	
402 Persévérance après 1 an	%	40,82	50,00	57,14	32,08	39,06	52,38	36,51	54,67	53,16	53,66	50,00	46,67	53,23	56,34	48,39	
403 Diplomation après 6 ans	%	24,49	32,50	23,81	18,87	12,50	38,10	30,16	30,67	25,32	36,59	33,33					
Taux de réussite après 6 ans au baccalauréat, par domaine CLASS dominant																	
404 Sciences de la santé	%																
405 Sciences pures	%																
406 Sciences appliquées	%																
407 Arts	%																
408 Lettres	%																
409 Sciences humaines	%	11,11	60,00	20,00	22,22	14,29	50,00	75,00	12,50	50,00	25,00	42,86					
410 Éducation	%				50,00	100,00	66,67	25,00	37,50	11,11	50,00	33,33					
411 Droit	%																
412 Administration	%	31,25	26,09	21,74	6,67	9,09	34,29	23,26	28,26	20,00	36,00	28,26					
413 Autres	%	12,50	33,33	30,77	41,67	12,50	35,29	41,67	46,15	41,67	42,86	43,75					
Taux de réussite des études de 2e et de 3e cycles																	
414 Diplomation à la maîtrise après 4 ans	%	0,00	0,00	33,33	0,00	50,00	33,33	0,00	0,00	75,00	0,00	50,00					
415 Diplomation à la maîtrise après 6 ans	%	0,00	33,33	33,33	0,00	50,00	33,33	0,00	0,00	75,00	25,00	50,00					
416 Diplomation au doctorat après 8 ans	%	0,00	20,00	-	0,00	-	-	0,00	-	0,00							
		Formation de la cohorte des personnes nouvellement inscrites à temps plein au trimestre d'automne dans un diplôme de grade (Total de la cohorte en nombre absolu)															
	Unité	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	
Baccalauréat	n	49	40	42	53	64	63	63	75	79	82	72	75	62	71	62	
Maîtrise	n	6	3	3	2	2	3	2	1	4	4	2					
Doctorat	n	2	5	-	1	-	-	1	-	1							
		Formation de la cohorte des personnes nouvellement inscrites à temps plein au trimestre d'automne dans un diplôme de grade (N de diplômés)															
	Unité	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	
Réussite des études de baccalauréat																	
417 Persévérance après 1 an	n	20	20	24	17	25	33	23	41	42	44	36	35	33	40	30	
418 Diplomation après 6 ans	n	12	13	10	10	8	24	19	23	20	30	24					
Réussite après 6 ans au baccalauréat, par domaine CLASS dominant																	
419 Sciences de la santé	n																
420 Sciences pures	n																
421 Sciences appliquées	n																
422 Arts	n																
423 Lettres	n																
424 Sciences humaines	n	1	3	1	2	2	4	3	1	4	3	3					
425 Éducation	n				1	1	2	1	3	1	3	1					
426 Droit	n																
427 Administration	n	10	6	5	2	3	12	10	13	10	18	13					
428 Autres	n	1	4	4	5	2	6	5	6	5	6	7					
Réussite des études de 2e et de 3e cycles																	
429 Diplomation à la maîtrise après 4 ans	n	0	0	1	0	1	1	0	0	3	0	1					
430 Diplomation à la maîtrise après 6 ans	n	0	1	1	0	1	1	0	0	3	1	1					
431 Diplomation au doctorat après 8 ans	n	0	1	-	0	-	-	0	-	0							
Durée moyenne des études au baccalauréat																	
432 Sciences de la santé	an																
433 Sciences pures	an																
434 Sciences appliquées	an																

435	Arts	an																	
436	Lettres	an																	
437	Sciences humaines	an	6,00	2,78	1,67	3,50	4,33	3,58	2,89	3,00	3,17	3,00	2,00						
438	Éducation	an				1,33	1,67	1,83	2,33	2,11	0,67	2,33	1,67						
439	Droit	an																	
440	Administration	an	4,13	2,94	2,53	4,00	4,33	4,08	3,20	2,62	3,93	3,48	2,59						
441	Autres	an	3,00	3,50	3,42	3,00	3,17	2,11	3,00	2,44	1,53	3,17	1,38						
442	Ensemble des secteurs	an	4,19	3,08	2,80	3,13	3,71	3,32	3,05	2,52	3,02	3,26	2,13						
Durée moyenne des études de maîtrise																			
443	Sciences de la santé	an																	
444	Sciences pures	an																	
445	Sciences appliquées	an																	
446	Arts	an																	
447	Lettres	an																	
448	Sciences humaines	an																	
449	Éducation	an		4,67	0,67		1,67	2,33				4,33	3,33						
450	Droit	an																	
451	Administration	an																	
452	Autres	an																	
453	Ensemble des secteurs	an		4,67	0,67		1,67	2,33			2,33	4,33	3,33						
Durée moyenne des études de doctorat																			
454	Sciences de la santé	an	-	-	-	-	-	-	-	-	-								
455	Sciences pures	an	-	-	-	-	-	-	-	-	-								
456	Sciences appliquées	an	-	6,67	-	-	-	-	-	-	-								
457	Arts	an	-	-	-	-	-	-	-	-	-								
458	Lettres	an	-	-	-	-	-	-	-	-	-								
459	Sciences humaines	an	-	-	-	-	-	-	-	-	-								
460	Éducation	an	-	-	-	-	-	-	-	-	-								
461	Droit	an	-	-	-	-	-	-	-	-	-								
462	Administration	an	-	-	-	-	-	-	-	-	-								
463	Autres	an	-	-	-	-	-	-	-	-	-								
464	Ensemble des secteurs	an	-	6,67	-	-	-	-	-	-	-								

I. Éléments d'information

II. Observations

III. Remarques

INDICATEURS - EFFECTIF DU PERSONNEL

INDICATEURS - EFFECTIF DU PERSONNEL		Année universitaire (Effectif au 1er octobre de l'année universitaire)												
Effectif régulier selon la catégorie de personnel		Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020 ^P	
465	Hommes	n	n.d.	n.d.	n.d.	118	121	115	115	115	117	124	125	
466	Direction	n	n.d.	n.d.	n.d.	10	10	9	7	7	4	6	6	
467	Professeurs	n	n.d.	n.d.	n.d.	37	38	37	38	36	41	44	46	
468	Autre personnel d'ens. ou de rech.	n	n.d.	n.d.	n.d.									
469	Personnel périphérique d'ens. ou de rech.	n	n.d.	n.d.	n.d.									
470	Gérance	n	n.d.	n.d.	n.d.									
471	Personnel professionnel	n	n.d.	n.d.	n.d.	31	30	29	30	31	32	32	36	
472	Personnel technique	n	n.d.	n.d.	n.d.	30	33	32	33	31	29	31	27	
473	Personnel de bureau	n	n.d.	n.d.	n.d.	10	10	8	7	10	11	11	10	
474	Personnel de métiers et services	n	n.d.	n.d.	n.d.									
475	Personnel périphérique de soutien	n	n.d.	n.d.	n.d.									
476	Femmes	n	n.d.	n.d.	n.d.	198	199	203	193	188	193	193	195	
477	Direction	n	n.d.	n.d.	n.d.	8	10	11	11	9	10	9	7	
478	Professeurs	n	n.d.	n.d.	n.d.	25	24	26	26	30	30	32	33	
479	Autre personnel d'ens. ou de rech.	n	n.d.	n.d.	n.d.									
480	Personnel périphérique d'ens. ou de rech.	n	n.d.	n.d.	n.d.									
481	Gérance	n	n.d.	n.d.	n.d.									
482	Personnel professionnel	n	n.d.	n.d.	n.d.	61	62	65	63	58	60	59	60	
483	Personnel technique	n	n.d.	n.d.	n.d.	27	29	32	32	30	29	28	31	
484	Personnel de bureau	n	n.d.	n.d.	n.d.	77	74	69	61	61	64	65	64	
485	Personnel de métiers et services	n	n.d.	n.d.	n.d.									
486	Personnel périphérique de soutien	n	n.d.	n.d.	n.d.									
487	Total	n	n.d.	n.d.	n.d.	316	320	318	308	303	310	317	320	
488	Direction	n	n.d.	n.d.	n.d.	18	20	20	18	16	14	15	13	
489	Professeurs	n	n.d.	n.d.	n.d.	62	62	63	64	66	71	76	79	
490	Autre personnel d'ens. ou de rech.	n	n.d.	n.d.	n.d.									
491	Personnel périphérique d'ens. ou de rech.	n	n.d.	n.d.	n.d.									
492	Gérance	n	n.d.	n.d.	n.d.									
493	Personnel professionnel	n	n.d.	n.d.	n.d.	92	92	94	93	89	92	91	96	
494	Personnel technique	n	n.d.	n.d.	n.d.	57	62	64	65	61	58	59	58	
495	Personnel de bureau	n	n.d.	n.d.	n.d.	87	84	77	68	71	75	76	74	
496	Personnel de métiers et services	n	n.d.	n.d.	n.d.									
497	Personnel périphérique de soutien	n	n.d.	n.d.	n.d.									

Effectif non régulier selon la catégorie de personnel		Année universitaire (Effectif au 1er octobre de l'année universitaire)												
	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020 ^P		
498	Hommes	n	n.d.	n.d.	n.d.	41	32	48	42	31	41	49	62	
499	Direction	n	n.d.	n.d.	n.d.									
500	Professeurs	n	n.d.	n.d.	n.d.	2		2	1		6	7	6	
501	Autre personnel d'ens. ou de rech.	n	n.d.	n.d.	n.d.	6	11	13	11	13	11	13	20	
502	Personnel périphérique d'ens. ou de rech.	n	n.d.	n.d.	n.d.	7	6	12	14	8	8	9	15	
503	Gérance	n	n.d.	n.d.	n.d.									
504	Personnel professionnel	n	n.d.	n.d.	n.d.	12	9	14	7	2	6	8	7	
505	Personnel technique	n	n.d.	n.d.	n.d.	12	6	5	6	7	9	10	10	
506	Personnel de bureau	n	n.d.	n.d.	n.d.	2		2	3	1	1	2	4	
507	Personnel de métiers et services	n	n.d.	n.d.	n.d.									
508	Personnel périphérique de soutien	n	n.d.	n.d.	n.d.									
509	Femmes	n	n.d.	n.d.	n.d.	76	66	72	93	58	76	97	88	
510	Direction	n	n.d.	n.d.	n.d.									
511	Professeurs	n	n.d.	n.d.	n.d.	2	1	1		1	4	12	10	
512	Autre personnel d'ens. ou de rech.	n	n.d.	n.d.	n.d.	11	14	16	12	13	17	32	25	
513	Personnel périphérique d'ens. ou de rech.	n	n.d.	n.d.	n.d.	20	17	17	46	17	21	16	17	
514	Gérance	n	n.d.	n.d.	n.d.									
515	Personnel professionnel	n	n.d.	n.d.	n.d.	20	15	18	14	12	16	21	16	
516	Personnel technique	n	n.d.	n.d.	n.d.	9	6	3	2	1	1	3	5	
517	Personnel de bureau	n	n.d.	n.d.	n.d.	14	13	17	18	14	17	13	15	
518	Personnel de métiers et services	n	n.d.	n.d.	n.d.									
519	Personnel périphérique de soutien	n	n.d.	n.d.	n.d.			1						
520	Total	n	n.d.	n.d.	n.d.	117	98	120	135	89	117	146	150	
521	Direction	n	n.d.	n.d.	n.d.									
522	Professeurs	n	n.d.	n.d.	n.d.	4	1	3	1	1	10	19	16	
523	Autre personnel d'ens. ou de rech.	n	n.d.	n.d.	n.d.	17	25	29	23	26	28	45	45	
524	Personnel périphérique d'ens. ou de rech.	n	n.d.	n.d.	n.d.	27	23	29	60	25	29	25	32	
525	Gérance	n	n.d.	n.d.	n.d.									
526	Personnel professionnel	n	n.d.	n.d.	n.d.	32	24	32	21	14	22	29	23	
527	Personnel technique	n	n.d.	n.d.	n.d.	21	12	8	8	8	10	13	15	
528	Personnel de bureau	n	n.d.	n.d.	n.d.	16	13	19	21	15	18	15	19	
529	Personnel de métiers et services	n	n.d.	n.d.	n.d.									
530	Personnel périphérique de soutien	n	n.d.	n.d.	n.d.			1						

Effectif de chargés de cours		Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020 ^p	
531	Total	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	
532	Hommes	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	
533	Femmes	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	

n.d. Données non disponibles
n.a. Données non applicables

Notes méthodologiques

1. Sources de données

Enquête SYSPER, fichiers de déclaration finaux, 2012-2013 à 2018-2019, septembre 2020.
Enquête SYSPER, fichiers de déclaration provisoires, 2019-2020, septembre 2020.

2. Sélection du personnel

Conformément aux définitions exprimées par la Commission parlementaire à l'onglet "Définitions et informations", nous avons retenu tous les employés qui recevaient une rémunération de base au 1er octobre. Ceci inclut autant les employés à temps plein qu'à temps partiel, que les réguliers, contractuels, temporaires, substituts ou surnuméraires. « Veuillez noter que les employés en congé (sans solde, maladie, parental, de perfectionnement ou sabbatique) font partie des effectifs. Les employés ne sont dénombrés qu'une seule fois dans le tableau. Une méthodologie de prépondérance a été utilisée dans les situations de double emplois dans laquelle, par exemple, les emplois périphériques ne sont pas choisis en premier. ». Plus précisément, les prépondérances permettent par exemple de prioriser un emploi régulier à temps plein de professionnel par rapport à un emploi non régulier à temps plein de gérance, si les deux sont identifiés comme étant actifs au 1er octobre. À noter que les effectifs de professeurs correspondent à ceux de la page 1.

La grille de prépondérance est la suivante et doit se lire de gauche à droite (A à C), puis de haut en bas (1 à 10) :

Statut de poste (A)	Régime d'emploi (B)	Groupe d'emploi (C)
1. Régulier	1. Temps plein	1. Direction
		2. Professeurs
		3. Gérance
		4. Professionnel
		5. Technique
		6. Bureau
		7. Métiers et services
		8. Autre personnel E&R
		9. Personnel périphérique E&R
		10. Personnel périphérique de soutien
	2. Temps partiel	1. Direction
		2. Professeurs
		3. Gérance
		4. Professionnel
		5. Technique
		6. Bureau
		7. Métiers et services
		8. Autre personnel E&R
		9. Personnel périphérique E&R
		10. Personnel périphérique de soutien
2. Non régulier	1. Temps plein	1. Direction
		2. Professeurs
		3. Gérance
		4. Professionnel
		5. Technique
		6. Bureau
		7. Métiers et services
		8. Autre personnel E&R
		9. Personnel périphérique E&R
		10. Personnel périphérique de soutien
	2. Temps partiel	1. Direction
		2. Professeurs
		3. Gérance
		4. Professionnel
		5. Technique
		6. Bureau
		7. Métiers et services
		8. Autre personnel E&R
		9. Personnel périphérique E&R
		10. Personnel périphérique de soutien

4. Sélection des chargés de cours

Conformément aux définitions exprimées par la Commission parlementaire à l'onglet "Définitions et informations", nous avons retenu uniquement les chargés de cours qui, au 1er octobre, recevaient une rémunération de base, autre qu'une rétroactivité, pour une activité d'enseignement listée dans le système GDEU. À noter que l'effectif des chargés de cours correspond à celui de la page 1. **La TÉLUQ n'employant pas de chargés de cours, la valeur "n.a." a été appliquée à cette section.**

5. Déclinaison selon le genre et total

Les individus non genrés ou pour lesquels le genre n'est pas documenté au système sont exclus des répartitions homme/femme, mais font partie des totaux.

^P Les données sur le personnel pour l'année 2019-2020 sont provisoires, n'ayant fait l'objet d'aucune reddition de compte et n'ayant donc fait l'objet d'aucune approbation de diffusion par l'établissement.

Nom de l'établissement : Télé-université											Date : 2020-10-06
I. Éléments d'information											Page 5 de 8
II. Observations											III. Remarques
DONNÉES FINANCIÈRES - FONDS DE FONCTIONNEMENT											
Le MES demande d'ajouter les trois éléments suivants pour l'année 2019-2020 :											
Droits de scolarité des étudiants dérogementés (406)											
Droits de scolarité des étudiants inscrits à des programmes crédités et autofinancés (407)											
Revenus de scolarité des étudiants inscrits à des programmes ou des activités non crédités(408)											
Année financière universitaire (1er mai au 30 avril)											
Fonds de fonctionnement	Unité	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
A. Produits											
534 Subventions	k\$	28 145	30 113	31 402	32 263	30 918	30 174	31 563	39 664	37 689	38 468
535 Subvention du MES (515)	k\$	27 963	29 536	30 824	31 636	30 562	29 926	31 235	39 382	36 888	37 609
536 Autres subventions provinciales (405, 410, 495)	k\$	0	0	4	0	0	0	10	0	0	8
537 Subventions du gouvernement du Canada (415, 420)	k\$	0	25	347	317	242	204	202	268	301	341
538 Autres produits et aides des gouvernements autres que ceux du Québec et du Canada (425, 426, 427)	k\$	182	552	227	311	114	44	116	14	500	510
539 Produits provenant des étudiants	k\$	11 402	11 668	12 282	11 672	13 126	13 437	15 080	19 362	14 342	13 150
540 Droits de scolarité (401)	k\$	6 135	6 247	6 595	6 272	7 189	7 343	8 301	11 187	8 064	6 738
540.1 Droits de scolarité des étudiants dérogementés (406)	k\$	n.a	n.a	n.a	n.a	n.a	n.a	n.a	n.a	n.a	518
540.2 Droits de scolarité des étudiants inscrits à des programmes crédités et autofinancés (407)	k\$	n.a	n.a	n.a	n.a	n.a	n.a	n.a	n.a	n.a	0
540.3 Revenus de scolarité des étudiants inscrits à des programmes ou des activités non crédités(408)	k\$	n.a	n.a	n.a	n.a	n.a	n.a	n.a	n.a	n.a	6
541 Montants forfaitaires réglementés des étudiants étrangers (402)	k\$	12	46	19	37	39	16	38	49	57	9
542 Montants forfaitaires des étudiants canadiens non-résidents au Québec (403)	k\$	1	4	3	4	6	12	20	9	7	13
543 Montants forfaitaires supplémentaires des étudiants étrangers (404)	k\$	0	0	0	4	0	1	2	1	1	1
544 Cotisations des étudiants (455)	k\$	302	299	321	308	353	360	406	548	390	349
545 Admissions, inscriptions, amendes, frais de stage ou de supervision, etc. (450)	k\$	2 492	2 640	2 827	2 820	3 111	3 337	3 795	4 483	3 618	3 465
546 Locations et ventes de biens et services aux étudiants (461)	k\$	2 461	2 432	2 517	2 228	2 428	2 369	2 518	3 084	2 205	2 051
547 Autres produits	k\$	1 651	1 937	2 757	3 355	2 759	2 695	2 985	2 679	2 735	2 769
548 Intérêts et dividendes (435)	k\$	147	83	162	126	70	17	150	90	93	129
549 Intérêts sur les avances interfonds (440)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
550 Produits provenant du fonds de dotation (445)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
551 Produits provenant d'une fondation (446)	k\$	0	0	0	0	0	0	5	5	5	5
552 Subventions et dons non gouvernementaux (430)	k\$	2	6	29	15	61	20	14	1	50	17
553 Gains sur vente de placement (526)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
554 Recouvrement des coûts indirects (465)	k\$	97	400	462	408	57	115	353	375	389	490
555 Ventes externes (460)	k\$	802	806	741	756	690	691	781	736	702	800
556 Autres produits (466, 470)	k\$	603	642	1 363	2 049	1 881	1 851	1 682	1 473	1 497	1 328
557 Total des produits	k\$	41 198	43 718	46 441	47 290	46 803	46 305	49 629	61 705	54 766	54 387
B. Charges											
558 Masse salariale	k\$	28 421	31 229	32 067	32 986	33 964	32 971	32 166	34 859	35 625	35 816
559 Direction	k\$	1 922	2 007	2 270	2 306	2 642	2 146	2 235	2 194	2 276	2 049
560 Gérance	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
561 Enseignants-chercheurs	k\$	6 966	7 597	7 484	8 064	7 915	7 627	7 713	9 461	10 800	11 003
562 Chargés de cours	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
563 Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	k\$	5 417	5 426	5 829	6 270	6 379	6 873	6 213	6 272	4 701	4 713
564 Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	k\$	88	104	105	80	55	92	85	99	76	138
565 Personnel professionnel non enseignant	k\$	7 053	7 932	7 760	7 560	8 277	7 890	7 556	8 516	9 024	9 184
566 Personnel de soutien technique	k\$	3 044	3 611	3 980	3 953	4 018	4 000	4 027	3 874	4 092	4 390
567 Personnel de soutien de bureau	k\$	3 930	4 553	4 639	4 754	4 678	4 342	4 338	4 442	4 654	4 339
568 Personnel de métier et ouvrier	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
569 Avantages sociaux (700)	k\$	5 637	6 010	6 236	6 616	7 091	6 753	6 642	7 413	7 771	7 775
570 Autres charges	k\$	6 047	5 431	8 162	7 741	8 439	8 329	9 732	14 962	10 060	8 528
571 Avantages sociaux futurs (704)	k\$	(512)	(440)	(71)	(380)	(235)	(25)	(296)	485	144	(104)
572 congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
573 Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	k\$	7	4	6	9	7	2	5	3	9	1
574 Stagiaires Postdoctoraux (706)	k\$	20	5	5	(11)	6	11	1	6	8	20
575 Formation et perfectionnement (710)	k\$	172	160	179	169	158	155	164	185	197	153
576 Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	k\$	360	446	506	529	445	323	332	403	521	476
577 Bourses (735)	k\$	32	37	23	30	18	12	9	10	8	20
578 Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	k\$	321	313	471	468	951	1 053	2 394	6 286	1 617	528
579 Fournitures et matériel (745)	k\$	1 174	1 160	1 403	1 197	1 103	896	850	874	672	556
580 Coûts des marchandises vendues (755)	k\$	1 359	1 300	1 549	1 440	1 558	1 388	1 526	1 739	1 609	1 332
581 Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	k\$	1 696	1 792	2 230	1 829	1 933	2 061	2 138	1 898	2 581	2 360
582 Volumes et périodiques (750)	k\$	54	59	43	57	55	46	45	48	56	62
583 Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	k\$	588	484	563	589	622	638	584	660	646	836
584 Locations de locaux et de bâtiments (840, 845)	k\$	312	(495)	781	1 389	1 344	1 366	1 391	1 427	1 434	1 399
585 Location-exploitation (830)	k\$	182	173	140	163	114	71	73	49	43	53
586 Pertes sur vente de placements (886)	k\$	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0
587 Biens sous le seuil de capitalisation (892)	k\$	65	208	77	40	50	20	10	16	25	22
588 Biens de nature non capitalisable (893)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
589 Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853)	k\$	204	190	226	198	223	252	298	371	386	307
590 Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
591 Autres charges (860, 870)	k\$	16	34	31	23	85	60	210	502	104	507
592 Virements interfonctions (877)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
593 Ventes internes (878)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
594 Gains et pertes latents (879)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
595 Total avant éléments extraordinaires	k\$	40 105	42 669	46 465	47 343	49 494	48 052	48 541	57 235	53 456	52 119
596 Éléments extraordinaires (880)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
597 Total des charges	k\$	40 105	42 669	46 465	47 343	49 494	48 052	48 541	57 235	53 456	52 119
598 Résultat de l'exercice	k\$	1 092	1 050	(24)	(53)	(2 691)	(1 747)	1 088	4 470	1 310	2 268

Nom de l'établissement : Télé-université										Date : 2020-10-06		
I. Éléments d'information		II. Observations								III. Remarques		
DONNÉES FINANCIÈRES - FONDS AVEC RESTRICTIONS												
Fonds avec restrictions		Unité	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Année financière universitaire (1er mai au 30 avril)												
A. Produits												
599	Subventions	k\$	1 887	1 954	2 186	1 602	1 974	1 752	1 712	1 980	2 597	2 787
600	Subvention du Ministère (515)	k\$	106	207	(7)	136	235	223	299	188	653	675
601	Autres subventions provinciales (405, 410, 495)	k\$	426	575	737	437	349	391	365	754	932	879
602	Subventions du gouvernement du Canada (415, 420)	k\$	579	334	337	862	1 191	819	735	724	747	844
603	Autres produits et aides des gouvernements que ceux du Québec et du Canada (425, 426, 427)	k\$	776	837	1 118	167	200	319	313	316	266	389
604	Autres produits	k\$	149	424	346	980	408	396	693	351	271	113
605	Intérêts et de dividendes (435)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
606	Intérêts sur les avances interfonds (440)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
607	Produits provenant du fonds de dotation (445)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
608	Produits provenant d'une fondation (446)	k\$	0	0	0	0	0	0	19	2	0	0
609	Subventions et dons non gouvernementaux (430)	k\$	148	412	294	982	406	396	674	349	271	113
610	Gains sur vente de placements (526)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
611	Ventes externes (460)	k\$	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
612	Autres produits (466, 470)	k\$	0	12	52	(2)	2	0	0	0	0	0
613	Total des produits	k\$	2 036	2 378	2 532	2 582	2 382	2 148	2 405	2 332	2 868	2 900
B. Charges												
614	Masses salariales	k\$	1 135	1 184	1 216	1 233	1 298	1 137	1 339	1 280	1 466	1 683
615	Direction	k\$	0	0	7	0	4	0	0	0	0	0
616	Gérance	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
617	Enseignants-chercheurs	k\$	108	57	135	11	11	16	38	12	38	38
618	Chargés de cours	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
619	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	k\$	97	137	230	173	270	219	195	124	151	189
620	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	k\$	280	208	167	406	481	510	716	634	686	836
621	Personnel professionnel non enseignant	k\$	537	699	579	499	419	235	183	338	392	469
622	Personnel de soutien technique	k\$	87	55	78	124	100	145	186	129	155	104
623	Personnel de soutien de bureau	k\$	26	28	21	21	14	12	20	43	45	47
624	Personnel de métier et ouvrier	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
625	Avantages sociaux	k\$	179	188	209	181	176	139	156	151	168	191
626	Autres charges	k\$	722	1 006	1 107	1 167	908	872	910	901	1 234	1 026
627	Variation de la provision heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
628	Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
629	Stagiaires postdoctoraux (706)	k\$	164	109	43	128	134	131	95	44	48	81
630	Formation et perfectionnement (710)	k\$	0	3	0	0	0	5	0	0	2	0
631	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	k\$	108	105	139	141	176	190	144	212	216	205
632	Bourses (735)	k\$	19	18	14	8	16	11	4	5	6	4
633	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	k\$	95	231	261	168	199	75	47	41	123	25
634	Fournitures et matériel (745)	k\$	15	20	6	19	12	42	31	37	38	17
635	Coûts des marchandises vendues (755)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
636	Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	k\$	93	65	95	245	256	229	169	131	368	195
637	Volumes et périodiques (750)	k\$	7	5	1	3	2	2	3	3	13	3
638	Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	k\$	4	0	27	1	0	6	5	3	5	0
639	Location de locaux et de bâtiments (840, 845)	k\$	7	1	0	0	4	1	1	2	8	2
640	Location exploitation (830)	k\$	29	29	29	35	37	33	34	30	7	0
641	Transfert de coûts indirects (865)	k\$	97	400	462	408	53	115	353	375	389	490
642	Pertes sur vente de placements (886)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
643	Biens sous le seuil de capitalisation (892)	k\$	13	12	19	4	17	21	17	7	9	4
644	Biens de nature non capitalisable (893)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
645	Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853)	k\$	0	0	0	0	1	2	0	1	0	0
646	Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
647	Autres charges (860, 870)	k\$	70	7	7	7	1	9	7	8	3	0
648	Virements interfonctions (877)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
649	Ventes internes (878)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
650	Gains et pertes latents (879)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
651	Total avant éléments extraordinaires	k\$	2 036	2 378	2 532	2 582	2 382	2 148	2 405	2 332	2 868	2 900
652	Éléments extraordinaires (880)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
653	Total des charges	k\$	2 036	2 378	2 532	2 582	2 382	2 148	2 405	2 332	2 868	2 900
654	Résultat de l'exercice	k\$	(0)	0	(0)	(0)	0	0	0	0	0	0

Assemblée nationale –Commission de la culture et de l'éducation

Nom de l'établissement :Télé-université											Date : 2020-10-06											
											Page 7 de 8											
I.Éléments d'information											II. Observations		III. Remarques									
DONNÉES FINANCIÈRES -FONDS DES IMMOBILISATIONS																						
											Annéefinancière universitaire (1er mai au 30 avril)											
Sources de financement des acquisitions d'immobilisations (Annexe 16)											Unité	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	
655	Gouvernement du Québec (Fonds des immobilisations)										k\$	701	426	392	62	267	330	331	314	743	1076	
656	Fonds de fonctionnement										k\$	849	596	931	676	436	225	211	474	301	588	
657	Fonds avec restrictions										k\$	30	8	31	27	26	48	38	17	40	26	
658	Fonds de dotation										k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
659	Autres fonds, fondations et dons										k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
660	Autres sources										k\$	41	128	5205	302	545	797	373	284	372	204	
661	Total										k\$	1620	1158	6558	1067	1274	1400	953	1088	1457	1894	
Acquisitions d'immobilisations (Annexe 16)											Unité	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	
662	Projets en cours										k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
663	Terrains										k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
664	Aménagement de terrains										k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
665	Bâtiments										k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
666	Bâtiments – construction prestigieuse										k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
667	Améliorations majeures aux bâtiments										k\$	266	28	54	123	46	13	39	85	172	553	
668	Améliorations locatives										k\$	0	0	5148	(94)	1	31	21	4	31	15	
669	Équipements informatiques										k\$	811	529	717	375	590	1079	560	593	693	496	
670	Équipements de communication multimédia										k\$	62	107	149	54	101	19	33	31	18	20	
671	Mobilier et équipement de bureau										k\$	106	79	165	50	13	17	53	44	62	9	
672	Autres équipements										k\$	6	10	42	4	9	7	9	1	18	387	
673	Équipements spécialisés liés à l'enseignement et à la recherche										k\$	0	0	0	0	142	0	0	0	0	0	0
674	Documents de bibliothèques										k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
675	Manuels pédagogiques										k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
676	Matériels roulants										k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
677	Réseaux de télécommunications										k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
678	Biens loués en vertu d'un contrat de location-acquisition										k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
679	Autres actifs corporels (note A)										k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
680	Actifs non amortissables										k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
681	Logiciels (note B)										k\$	70	18	103	16	33	11	4	0	8	2	
682	Développements informatiques (note B)										k\$	300	386	180	538	338	223	235	330	455	413	
683	Autres actifs incorporels										k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
684	TOTAL										k\$	1620	1158	6558	1067	1274	1400	953	1088	1457	1894	

Nom de l'établissement : Télé-université												Date : 2020-10-06
Source: IFR (UQ) et SYSPER (BCI); compilation DRI-UQ, septembre 2020												Page 8 de 8
I. Éléments d'information			II. Observations									III. Remarques
INDICATEURS - INTENSITÉ DE RECHERCHE												
Exercice recensement des octrois (1er avril au 30 mars)												
Fonds de recherche par source de financement	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
685 Fonds de recherche (total)	k\$	..	..	..	1 882	3 743	2 165	2 757	1 712	2 125	2 571	2 477
686 Subventions d'infrastructure de la FCI	k\$	..	..	..	142	1 067	335	361	211	211	106	0
687 Fonds d'exploitation des infrastructures (FEI) de la FCI	k\$	..	..	..	80	35	29	206	30	19	458	27
688 Subventions de recherche du Canada (excluant les revenus de la FCI)	k\$	..	..	..	821	1 276	1 139	1 142	750	881	812	1 087
689 Chaires de recherche du Canada	k\$	..	..	..	400	400	400	400	300	300	300	300
690 Organismes subventionnaires canadiens	k\$	..	..	..	396	744	614	739	446	581	487	703
691 Gouvernement du Canada	k\$	..	..	..	25	133	125	3	3	0	25	84
692 Subventions de recherche du Québec	k\$	..	..	..	233	300	261	236	196	326	481	450
693 Fonds de recherche du Québec	k\$	..	..	..	168	164	183	115	160	152	223	397
694 Gouvernement du Québec	k\$	..	..	..	64	136	78	121	36	174	258	53
695 Financement institutionnel	k\$	..	..	..	222	313	210	183	219	284	317	225
696 Autres sources	k\$	..	..	..	385	752	192	629	306	404	397	688
697 Contrats	k\$	..	..	..	0	360	0	7	25	58	24	31
... Exclusions	k\$	..	..	..	322	499	485	295	333	375	416	431
... non associé à un professeur-chercheur	k\$	..	..	..	0	27	103	25	131	107	115	98
... FIR du gouvernement fédéral	k\$	..	..	..	322	317	242	204	202	268	301	333
... FIR du gouvernement provincial	k\$	..	..	..	0	155	140	66	0	0	0	0
Exercice recensement des octrois (1er avril au 30 mars)												
Fonds de recherche par secteur disciplinaire	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
698 Fonds de recherche (total)	k\$	..	..	..	1 882	3 743	2 165	2 757	1 712	2 125	2 571	2 477
699 Sciences de la santé	k\$	..	..	..	64	117	120	49	51	209	139	50
700 Sciences pures	k\$	..	..	..	57	197	40	93	152	175	199	176
701 Sciences appliquées	k\$	..	..	..	486	1 501	696	985	539	561	1 121	827
702 Arts	k\$	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
703 Lettres	k\$	..	..	..	8	22	10	9	27	7	18	19
704 Sciences humaines	k\$	..	..	..	603	787	689	903	380	605	449	703
705 Éducation	k\$	..	..	..	216	663	347	353	331	401	464	366
706 Droit	k\$	..	..	..	0	..	..	12	0	2	5	0
707 Administration	k\$	..	..	..	448	458	264	354	232	155	175	338
708 Autres	k\$	..	..	..	..	..	..	..	9	..	..	..
Exercice recensement des octrois (1er avril au 30 mars)												
Taux de professeurs disposant de fonds de recherche	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
709 Professeurs-chercheurs financés	%	..	..	..	68,2	68,3	68,2	60,0	74,6	64,2	54,7	61,1
710 Sciences de la santé	%	..	..	..	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
711 Sciences pures	%	..	..	..	100,0	75,0	100,0	50,0	66,7	66,7	66,7	66,7
712 Sciences appliquées	%	..	..	..	83,3	75,0	87,5	87,5	100,0	88,9	88,9	100,0
713 Arts	%	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
714 Lettres	%	..	..	..	60,0	75,0	75,0	25,0	60,0	40,0	28,6	57,1
715 Sciences humaines	%	..	..	..	83,3	75,0	53,8	61,5	84,6	50,0	46,2	45,8
716 Éducation	%	..	..	..	57,1	53,8	64,3	66,7	76,9	75,0	53,3	68,8
717 Droit	%	..	..	..	0,0	..	..	100,0	0,0	100,0	100,0	0,0
718 Administration	%	..	..	..	59,1	65,0	63,6	50,0	65,2	59,3	54,5	58,8
719 Autres	%	..	..	..	..	..	..	..	100,0	..	..	..
Exercice recensement des octrois (1er avril au 30 mars)												
Montant médian des fonds de recherche disponibles par professeur	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
720 Financement médian (ensemble des secteurs)	\$	..	..	..	13 165	33 167	13 200	30 134	14 007	10 511	12 364	11 149
721 Sciences de la santé	\$	..	..	..	32 120	58 349	119 738	48 750	51 220	208 784	139 190	50 420
722 Sciences pures	\$	..	..	..	12 625	91 331	5 000	46 676	75 757	87 656	99 461	87 787
723 Sciences appliquées	\$	..	..	..	25 000	172 262	101 935	123 685	50 406	49 967	47 330	43 880
724 Arts	\$	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
725 Lettres	\$	..	..	..	3 200	6 876	2 662	8 631	4 150	3 568	9 110	3 947
726 Sciences humaines	\$	..	..	..	33 708	33 167	27 707	110 116	5 288	20 675	11 041	11 047
727 Éducation	\$	..	..	..	12 596	79 904	21 170	14 136	21 782	10 714	27 324	11 279
728 Droit	\$	..	..	..	0	..	..	11 987	0	2 050	5 250	0
729 Administration	\$	..	..	..	11 316	10 032	7 243	11 014	9 578	9 175	4 576	6 486
730 Autres	\$	..	..	..	..	..	..	..	8 996	..	..	..